

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTREMER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINIRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 10 Octobre 1967.

SOMMAIRE

1. — Nomination de membres de commissions (p. 3431).
2. — Discussion sur une motion de censure (p. 3431).
MM. Mitterrand, Ballanger, Fanton, Doize, Louis Terrenoire.
M. le président.
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Ordre du jour (p. 3445).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Le groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste a désigné :

1^{er} M. Vignaux pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

* (2 f.)

2^e M. Le Foll pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Ces candidatures ont été affichées et publiées.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

DISCUSSION SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par :

MM. Mitterrand, Waldeck Rochet, Guy Mollet, Robert Ballanger, Billères, Paul Laurent, Defferre, François Billoux, Allainmat, Léon Feix, Chauvel, Doize, Delellis, Carlier, Dreyfus-Schmidt, Marcel Guyot, Duffaut, Mancey, P. Duraffour, Rigout, R. Fabre, R. Vizet, Dayan, R. Manceau, Cassagne, Emile Roger, Montalat, Merle, Nègre, Tourné, Périllier, Musmeaux, Maroselli, Depletri, Picard, Ducoloné, Forest, Villa, Berthouin, Boucheny, Darras, Milhan, Denvers, Privat, Le Foll, Desouches, Charles, Lagrange, Le Sénéchal, Marceau Laurent.

Je rappelle les termes de cette motion de censure :

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que le Gouvernement a pris par voie d'ordonnances des mesures concernant l'emploi, la sécurité sociale, les entreprises et l'agriculture,

« Condamne son refus de les soumettre à la ratification du Parlement pendant la présente session,

« Estime qu'il soustrait ainsi à la représentation populaire des décisions importantes qui engagent l'avenir de la nation et le sort de chaque citoyen,

« Constate son incapacité à promouvoir une véritable politique d'expansion économique et de justice sociale,

« Légiférant seul et contrairement à ses prétentions, il n'a :

— ni arrêté la hausse du coût de la vie, la provoquant même par des augmentations de tarifs publics (gaz, électricité, transports, etc.),

— ni réglé le problème de la rémunération du travail ni celui d'un chômage qui s'accroît et frappe successivement tous les travailleurs, de l'ouvrier manœuvre au cadre qualifié, et notamment les jeunes,

— ni établi une politique juste et efficace pour sauver l'agriculture française du marasme, poussant les agriculteurs aux manifestations et à la révolte, portant ainsi l'essentiel de la responsabilité des incidents graves qui se sont produits,

« Par ses ordonnances, il a démantelé la sécurité sociale, limité l'action bienfaisante de la mutualité, revenant sur les avantages acquis, faisant œuvre de régression sociale sans pour autant prévoir des solutions pour le financement futur et sans amorcer la grande politique de la santé qui s'impose.

« Pour toutes ces raisons, l'Assemblée nationale censure le Gouvernement en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution. »

En application de l'article 151 du règlement, le débat a été organisé.

L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

La parole est à M. François Mitterrand, premier orateur inscrit dans la discussion générale. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. François Mitterrand. Mesdames, messieurs, la motion de censure dont nous allons débattre répond à une double nécessité : celle de contraindre le Gouvernement à rendre compte des mesures qu'il a prises dans le cadre des ordonnances et celle de permettre à la représentation nationale d'en juger.

A vrai dire, ce débat, il appartenait au Gouvernement de le provoquer, en suscitant au besoin la convocation d'une session extraordinaire. Mais il semble que M. le Premier ministre — d'une certaine manière, on le comprend — ait peu d'empressement à jauger le niveau de confiance de sa majorité.

Naguère, il s'est dérobé devant l'obligation que fait la Constitution de présenter le programme d'un nouveau gouvernement au vote de l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, il déclare à qui veut l'entendre — notamment à la radiotélévision — qu'il n'est pas question pour lui de soumettre les ordonnances à ratification, tout au moins d'ici à quelques, ou bien à la Trinité.

Bref, depuis le mois de mars, si l'on sait bien dans cette Assemblée qui est contre, on ignore encore qui est pour. Cependant, le Gouvernement est maître pratiquement de notre ordre du jour. Il se refuse à réunir l'Assemblée en session extraordinaire. Il ne restait donc aux députés désireux d'entendre les explications officielles qu'à réunir 244 signatures afin de faire jouer la deuxième partie de l'alinéa premier de l'article 49 de la Constitution.

Pour qui se serait trié aux déclarations d'intention qui, pendant cet été, ont fleuri sur les plates-bandes de la majorité, cette procédure aurait pu paraître raisonnable. Mais l'automne est venu. Dans quelle mesure a-t-il fané ces éclosions tardives ? Nous le saurons ce soir.

Quoi qu'il en soit, le précédent agricole de 1963 laissait peu de doutes sur l'intention qu'avait M. le Président de la République d'appliquer à sa manière, sur ce point comme sur tant d'autres, la Constitution.

Or pendant ce temps le chômage s'aggravait. Trente-neuf millions de Français assujettis à la sécurité sociale s'alarmaient. Les agriculteurs s'agitaient. Le Marché commun approchait sans qu'on pût exactement discerner dans quelle mesure les ordonnances avaient préparé sa venue.

C'est pourquoi la gauche a décidé de débusquer ce gouvernement plus préoccupé, semble-t-il, de ménager sa majorité fragile et divisée que d'assumer sa responsabilité devant le Parlement.

Telle est en tout cas, mesdames, messieurs, la raison de ce rendez-vous matinal.

Avant d'aller plus loin, c'est-à-dire avant de mesurer la portée des ordonnances, je voudrais, monsieur le Premier ministre, m'étonner que leur contenu soit si peu conforme à l'objectif que vous leur aviez vous-même assigné lorsque vous avez demandé au Parlement l'emploi d'une procédure d'exception, celle des ordonnances.

A vrai dire, de quoi s'agissait-il ? De l'emploi, de la sécurité sociale, de la structure des entreprises, de la régionalisation économique. Il s'agissait surtout de renforcer l'armature économique de notre pays pour qu'il pût affronter la compétition du Marché commun.

De ce point de vue, doit-on estimer que les conditions d'inscription ou de renouvellement des hypothèques, les conditions d'usage des tickets-restaurants, l'extension des compétences des S. A. F. E. R. ou même les règles de fonctionnement des marchés d'intérêt national, ou même encore les allègements fiscaux en faveur de la concentration des entreprises, doit-on estimer que ces dispositions justifiaient l'emploi de pouvoirs spéciaux ?

Mais tous les jours nous voyons des textes plus importants figurer dans des décrets simples ou même, nous allons le constater ce trimestre-ci, dans le cadre de la loi de finances !

En revanche, il est des sujets majeurs : un véritable équilibre de la sécurité sociale, une véritable politique du plein emploi, les relations entre les producteurs agricoles et les industries alimentaires, que sais-je encore ? qui auraient mérité des débats approfondis.

Ces débats, vous les avez refusés lors de la présentation de votre gouvernement, vous les avez refusés par la demande de pouvoirs spéciaux ; vous les refusez encore, puisque vous n'acceptez pas, tout au moins à ma connaissance, un débat rapide sur la ratification des ordonnances.

Il faut pourtant les engager, monsieur le Premier ministre. Je le ferai, pour ce qui me concerne, en analysant maintenant devant vous l'économie des principales ordonnances.

Et tout d'abord l'emploi. Les ordonnances qui le visent ont été présentées comme destinées à couvrir les conséquences sociales des concentrations et regroupements d'entreprises et à doter la France d'une « infrastructure de l'adaptation ». Tels sont vos propres termes. Or vous n'avez pris que des mesures de gestion sur lesquelles la discussion sera brève.

Une agence nationale de l'emploi, avec les compétences qui lui ont été attribuées, une garantie de revenu de substitution aux chômeurs, bien qu'il me semble que vous ayez oublié les salariés agricoles, l'obligation de prévoir, dans les conventions collectives, des dispositions nouvelles relatives aux indemnités de licenciement, au délai-congé, tout cela est du ressort de la discussion qui vous a permis dans un passé récent — vous pouvez vous en souvenir car c'est assez rare — d'obtenir l'unanimité de l'Assemblée nationale, comme ce fut le cas pour le fonds national de l'emploi.

On pourrait se poser la question de savoir si de telles mesures seront plus effectives en 1967 et en 1968 que ne le furent dans le passé tant de dispositions restées lettre morte, ne serait-ce que celles qui furent, dès le point de départ, adoptées par les ordonnances de 1945.

Mais en attendant, monsieur le Premier ministre, du mois d'août 1966 au mois d'août 1967, le nombre des chômeurs s'est accru de 38,8 p. 100. Le nombre des salariés sans emploi dépasse, avec tous les indices de correction admis, le chiffre de 400.000, et l'on ne prévoit pas d'amélioration pour les mois à venir.

L'emploi se dégrade donc plus vite encore que ne l'imaginait le V^e Plan qui estimait que l'excédent de population active, terme discret — M. Rivain dans son dernier rapport emploie l'expression « détente de l'emploi » — pourrait atteindre 500.000 personnes en 1970. Avant que ne fonctionne l'indicateur d'alerte il y eut, en moins d'un an, plus de 38 p. 100 d'excédent de chômeurs, et 500.000 sont à prévoir dès l'année prochaine. Encore les 400.000 chômeurs représentent-ils une estimation inférieure à la réalité, surtout si l'on tient compte, et comment ne pas le faire ? du chômage des jeunes. Le chômage des jeunes frappe des milliers et des milliers de jeunes gens, garçons et filles, qui, au sortir de l'école, munis de leurs diplômes techniques ou professionnels, ne trouvent pas d'emploi.

Ce chômage ne figure pas dans les calculs puisque ces jeunes sont jetés sur le marché du travail sans avoir été recensés dans un autre emploi. De plus, 15.000 jeunes de moins de dix-huit ans sont déjà inscrits dans les bureaux de main-d'œuvre. En leur appliquant l'indice de correction de 6 ou 7, on arrive à plus de 100.000 chômeurs de moins de dix-huit ans.

Le tragique chômage des cadres, le désolant, l'hypocrite chômage partiel alourdissant le calcul. Quant au chômage par région, Provence— Côte d'Azur, Centre, Lorraine, rien n'est venu du côté de l'aide régionale et de l'aménagement du territoire. Ainsi, sur tous les points, on constate que la politique qu'expriment vos ordonnances a été inopérante.

Rien, ne permet de penser, en raison même de leur tonalité, qu'elles pourront rétablir un équilibre normal sur le marché du travail. Vous avez songé à indemniser les chômeurs — je ne vous le reproche pas — vous n'avez rien fait pour réduire le chômage si vous vous êtes attaqué à certains de ses effets. Non, votre politique économique et sociale ne s'est pas attaquée aux causes mêmes de ce grand mal. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Mais ne dites pas, monsieur le Premier ministre, que l'opposition se cantonne dans la contestation et ne propose rien.

Il est vrai que nous voyons des solutions ailleurs que dans le complaisant « volant de main-d'œuvre » si cher au Gouvernement conservateur.

Nous constatons que le V^e Plan est à base de sous-emploi ; nous constatons que la politique monétaire et financière est une politique déflationniste ; nous constatons que notre économie est arbitraire par l'industrie privée ; nous constatons que l'Etat s'abstient de coordonner les unités de production, de maîtriser les circuits financiers, de canaliser l'expansion vers les investissements prioritaires ; nous constatons que la formation professionnelle des jeunes est insuffisante, de même que le recyclage des adultes.

Alors nous disons qu'il est indispensable de commencer par une refonte complète du V^e Plan afin de favoriser les secteurs essentiels de notre économie nationale et de notre vie sociale.

Nous disons qu'il n'est pas possible d'imaginer une politique d'investissements qui ne soit appuyée sur une politique de plein emploi et d'accroissement de la consommation intérieure.

Comment, mesdames, messieurs ?

Parmi d'autres moyens, permettez-moi de vous indiquer que la fixation d'un objectif plus ambitieux pour la croissance annuelle de notre expansion serait nécessaire. Le Gouvernement s'en est pratiquement tenu à l'indice 4,8 p. 100, qui lui paraît convenir aux nécessités de la stabilisation, alors qu'un taux de 6 p. 100 serait indispensable pour permettre à la France d'aborder dans des conditions raisonnables la compétition internationale.

Par la diminution des charges improductives au bénéfice des investissements utiles : éducation, logement, recherche, santé, télécommunication, et j'en passe.

Rien, dans les ordonnances, nous semble-t-il, ne permet de penser que vous allez accroître le volume de la consommation intérieure. Vous n'avez procédé à aucune réforme fiscale favorable aux travailleurs. Sans doute, ne pouviez-vous le faire dans le cadre des ordonnances, mais vous pouviez au moins nous donner, depuis lors, une indication à ce sujet. Mais rien n'apparaît sur ce point dans les déclarations de M. Debré et pas davantage dans le rapport de M. le rapporteur général de la commission des finances.

Nous proposons aussi l'établissement d'une relation plus étroite entre la productivité, considérablement accrue par la technique et par la science, et la rémunération des travailleurs. Votre politique ne prévoit pas le relèvement des salaires, des prestations et des retraites. Vous comprimez la consommation intérieure. Bien plus, par un certain nombre de mesures de caractère social sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, vous frappez uniquement les travailleurs et les catégories les moins favorisées.

Je cherche en vain des mesures en faveur de l'aménagement du territoire, des aides régionales. Comment espérez-vous accroître l'expansion et mobiliser l'énergie de la nation pour affronter les rudes échéances du Marché commun et de la concurrence internationale, alors que des millions de salariés vivent dans l'angoisse et en arrivent à douter de leur propre pays ? (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Qui a parlé de la grandeur de la France ? La France que vous nous préparez sera une France recroquevillée et repliée sur elle-même. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Plus caractéristique encore est la manière dont vous avez abordé le problème de la sécurité sociale. On peut choisir entre deux thèses.

Il y a ceux qui pensent qu'il est un droit de l'homme, le droit à la santé, qu'il existe une solidarité entre toutes les catégories

et les individus d'une même société, que la politique sociale de la nation doit être un des moyens de redistribution des revenus.

Certains Etats, qui ne sont pas des Etats socialistes, interviennent dans la gestion de la sécurité sociale pour en financer certains aspects ; je pense à l'Allemagne de l'Ouest. D'autres vont plus loin et considèrent que la budgétisation, que la fiscalisation constituent la plateforme nécessaire d'une politique sociale. Telle est en tout cas l'orientation voulue par tous ceux qui se sont battus depuis un demi-siècle pour donner au budget social de la nation le caractère qui lui revient. Que ce fût dans la tradition socialiste, marxiste ou humaniste, ou que ce fût dans la tradition de la démocratie chrétienne, le combat fut le même.

Et puis, il y en a d'autres qui pensent que la sécurité sociale n'est qu'une garantie, une assurance contre un risque déterminé ; qu'il appartient à chaque groupe social de se protéger, au besoin en s'isolant, sans se préoccuper davantage de la marche de la société ni du droit de l'homme à la santé, de la reprise de la charge sociale par la société tout entière.

A vrai dire, pour les uns comme pour les autres, le problème de la sécurité sociale se pose avec rigueur en 1967.

Aucun d'entre nous ne songe à nier que le coût du service que représentent les prestations sociales s'accroît infiniment plus vite que le revenu national et beaucoup plus vite encore que le revenu de la masse salariale.

C'est donc un problème qu'il faut poser ; la difficulté est de savoir de quelle manière il convient d'y répondre : un droit de l'homme, le droit à la santé ? Ou bien une garantie particulière, à la charge des intéressés, à laquelle l'Etat reste étranger, sauf pour morigéner ?

Vous avez choisi la deuxième thèse. Rien ne le montre mieux, dans le fatras des 65 ordonnances parues à la fin du mois de septembre, que l'article 17 de l'ordonnance 706 sur la sécurité sociale, qui détermine le principe régulateur de l'assurance maladie. Cet article prévoit en effet que la caisse nationale d'assurance maladie est responsable sur le plan national de l'équilibre de ses recettes et de ses dépenses, que, sur le plan national, en cas de déséquilibre financier, elle pourra faire varier les prestations, dans certaines limites, ou demander au Gouvernement une augmentation des cotisations.

Ni l'ensemble des assujettis à la sécurité sociale, ni les représentants de l'Etat, ni le Gouvernement n'interviendront désormais pour insérer la sécurité sociale dans le contexte de solidarité que le budget social a pour rôle d'exprimer. Vous avez fragmenté les responsabilités : c'est là, mesdames, messieurs, que se situe le véritable démantèlement de la sécurité sociale.

En fait, cette disposition, monsieur le Premier ministre, est en contradiction, comme je l'observais tout à l'heure, avec toute la politique suivie jusqu'alors. Ceci apparaît plus nettement à la lumière d'une note d'information du ministre des affaires sociales, note diffusée aux parlementaires et dont j'ai ainsi pu prendre aisément connaissance, et où l'on peut lire, page 18 : « Dans le système ancien, c'est l'Etat qui avait la responsabilité, etc. ».

Dans le système ancien, c'est l'Etat qui avait !... Quel aveu ! Il y a bien rupture de la continuité dans notre politique sociale. Je vais essayer de le démontrer.

Relevons d'abord cette autre contradiction avec le V^e Plan lui-même qui, malgré tous ses défauts, avait l'heureuse innovation d'une programmation sociale.

L'indice de progression du Plan devait être de 138-140 pour les prestations et de 120 pour les revenus. Il était donc admis comme une nécessité, à la fois par la commission Bordaz, dont tant de recommandations sont par ailleurs critiquables, et par tous ceux qui se sont penchés sur le problème, d'insérer la programmation sociale dans nos objectifs essentiels.

L'article 17 de l'ordonnance 706 sur la sécurité sociale, parmi d'autres mesures mais plus brutalement encore, place un cran d'arrêt devant cette perspective.

Mais c'est également, monsieur le Premier ministre, une contradiction avec votre propre politique, car désintéresser l'Etat de l'équilibre de la sécurité sociale devrait vous obliger à poser dans des termes nouveaux les charges indues qui pèsent, du fait de l'Etat, sur cet équilibre.

Il n'a été question, lors des interventions gouvernementales de propagande à la radio et à la télévision, depuis plusieurs mois, que du déficit de la sécurité sociale, sans qu'on ait pu savoir exactement quelles étaient les frontières de ce déficit. J'ai même cru, après avoir entendu tel ou tel membre du Gouvernement, qu'il s'agissait d'un déficit de 3 milliards et demi de francs, soit 350 milliards d'anciens francs, même de 400 milliards environ d'anciens francs.

Mais lorsque nous nous référons au rapport de la Cour des comptes, examinant la situation exacte de la sécurité sociale,

nous constatons qu'en 1965, 400 milliards d'anciens francs de charges indues étaient supportées par la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Vous me répondrez sans doute que vous procéderez à certaines reprises dans le prochain budget.

Nous les avons calculées. Elles se monteront à 65 milliards d'anciens francs.

D'où viennent ces charges indues ? Vous le savez mieux que moi, monsieur le ministre des affaires sociales. Elles proviennent de la charge des régimes particuliers et aussi de dépenses qui devraient naturellement incomber au budget social de la nation — notamment la participation à la construction d'hôpitaux ou au prix de journée dans les hôpitaux — et qui sont assumées par les salariés (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) dont je démontrerais tout à l'heure — car il faut toujours le répéter — qu'ils sont les seuls propriétaires des fonds du régime général de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ces charges indues proviennent également de certaines prestations du régime général qui vont à leurs attributaires naturels mais que l'Etat devrait normalement assurer, notamment l'allocation-logement.

Ainsi, lorsque le Gouvernement s'adresse à l'opinion publique pour dénoncer l'incapacité supposée des gestionnaires et des administrateurs de la sécurité sociale — étant bien entendu que ces « incapables » proviennent surtout de la masse des travailleurs, alors qu'ils devraient être les seuls à pouvoir légitimement gérer la sécurité sociale ou tout au moins à y disposer d'un statut privilégié — vous couvrez en réalité une opération de retraite pour tenter d'expliquer comment s'équilibre, ou plutôt comment ne s'équilibre pas, votre propre budget. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Plusieurs centaines de milliards d'anciens francs en effet, ressortissant au budget social de la nation, font partie de ces charges débudgétisées qui représentaient l'année dernière 600 à 700 milliards d'anciens francs d'impassé budgétaire. Cette année même, vous êtes contraints d'avouer une impasse de près de 200 milliards d'anciens francs. Bref, si l'on fait l'addition des charges débudgétisées, on retrouvera un chiffre supérieur à celui de l'année dernière.

La distinction entre le budget social de la nation et la sécurité sociale, tant que vous n'aurez pas décidé d'aller hardiment vers la notion de solidarité nationale, imprime aux accusations que vous avez portées contre la sécurité sociale un caractère presque scandaleux. En effet, dans le même moment, l'opinion publique peut croire que la sécurité sociale est mal gérée puisqu'elle atteint un déficit de près de 400 milliards d'anciens francs... correspondant aux charges indues qu'on lui impose, tandis qu'on lui présente M. le ministre des finances, de même que son prédécesseur, comme une nouvelle réincarnation de Raymond Poincaré, parce qu'ils seraient parvenus à présenter un budget équilibré, alors que la réalité c'est que cet équilibre fallacieux n'est que le résultat de l'évasion organisée des postes déficitaires vers d'autres secteurs. De vos ordonnances sur la sécurité sociale nous contestons, monsieur le Premier ministre, et le fond et la forme. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Je veux le répéter, la totalité des fonds du régime général de la sécurité sociale appartient aux salariés, et aux salariés seuls. Lorsque vous attentez à la gestion démocratique de la sécurité sociale, lorsque vous établissez une parité entre les représentants des travailleurs et ceux du patronat, vous enlevez aux travailleurs ce qui est leur et vous attribuez au patronat ce qui ne lui appartient pas.

Certes, je connais votre thèse : puisqu'il s'agit d'un salaire différé, il suffit de procéder de la même manière que pour le salaire direct ; celui-ci concerne les intéressés, les organisations syndicales et le patronat ; qu'il en aille donc de même pour le salaire différé et donc pour les cotisations à la sécurité sociale !

Excellente façon de dégager l'Etat, après l'aumône de 65 milliards d'anciens francs, qui laisse plus de 300 milliards indues à la charge de la sécurité sociale. Vous dites aux travailleurs : « Arrangez-vous, assimilez le déficit, augmentez les cotisations, diminuez les prestations ! »

C'est ainsi qu'on en arrive à opérer une ponction sur la masse salariale équivalente à 300 ou 400 milliards d'anciens francs, au moment où l'on prétend armer la nation pour la compétition internationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On pourrait également relever de graves oublis, à moins que mon information n'ait été surprise au cours de ces derniers jours. Je pense notamment à l'aide à la vieillesse.

Mais sur ce point le retard est grand par rapport aux propositions de la commission Laroque, et si l'on prétendait aujourd'hui les appliquer strictement, il faudrait se souvenir qu'elles étaient basées sur l'indice du coût de la vie de 1962 qui, depuis lors, a sans doute augmenté de 25 p. 100. Ce serait donc un fauxsemblant de prétendre appliquer aujourd'hui des dispositions qui doivent évidemment être corrigées en fonction de l'évolution des prix et du niveau de vie depuis cinq ans. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ne dites pas que l'opposition se contente de contester et qu'elle ne propose rien, car il n'est pas un de nos écrits, pas un de nos propos, qui ne reprennent l'essentiel des termes de l'exposé fait à cette même tribune lors de la discussion sur les pouvoirs spéciaux par M. Guy Mollet, pour une planification démocratique des prestations sociales.

Hors de là il n'y a pas de politique de la sécurité sociale, il n'y a pas de politique du budget social de la nation.

Il ne faut pas hésiter à fiscaliser dès maintenant certains risques.

Le déplafonnement des cotisations des salariés ? Sans doute convient-il de l'admettre, monsieur le ministre des affaires sociales ! Encore faudrait-il ne pas mêler deux conceptions, c'est-à-dire prétendre d'abord que chaque groupe social ou professionnel est maître chez lui, puis, par un déplafonnement décidé hors d'une réforme globale, placer les cadres dans une situation qui leur fait cumuler une participation accrue aux charges de la sécurité sociale et un fardeau fiscal inchangé, sinon alourdi.

Vous vous attaquez, affirmez-vous, au privilège des produits pharmaceutiques par une baisse de 3 p. 100. Ce n'est pas sérieux !

Fiscaliser certains risques, examiner dans son contexte social le déplafonnement, mettre à la raison les trusts et les monopoles qui sont les maîtres de la production et de la distribution des produits pharmaceutiques, organiser d'une façon plus hardie et plus complète les relations entre la médecine privée et la médecine publique, pousser par la formation et par l'information les médecins de la médecine privée à comprendre que la médecine de groupe est conforme non seulement à leur intérêt personnel, mais aussi à l'intérêt général d'une politique sociale de la nation à laquelle ils participent éminemment, voilà ce qu'il convenait de faire.

En vérité, depuis un demi-siècle, dans la lente progression vers le droit à la santé, dans le combat pour la reconnaissance du budget social de la France, qui donc a pris les devants ? C'est la classe ouvrière, ce sont les travailleurs qui ont accepté de sacrifier leurs maigres revenus à la plus belle solidarité, celle qui s'applique aux moins favorisés. Qui oserait aujourd'hui leur faire la leçon ?

Nous attendons du Gouvernement qu'il comprenne enfin que les travailleurs n'ont pas pour rôle de supporter indéfiniment la majeure partie de la charge sociale. Ils devraient être les bénéficiaires de l'évolution. Ils en sont, à cause de votre politique, les victimes. On a séparé la gestion des caisses, on a remanié la composition des conseils d'administration, on a renforcé la tutelle de l'Etat. Dans le même moment, le Gouvernement, qui écrase la sécurité sociale, dit que l'équilibre financier de celle-ci ne le concerne pas. Voilà ce que nous dénonçons.

Mesdames, messieurs, après tout cela, il était bien normal que le Gouvernement pensât à rectifier le tir et à tenter de rattraper, auprès de l'opinion publique, certains des fâcheux effets de sa politique sociale.

Il a donc pris à son compte le projet de M. Loichot, vaillamment et généreusement plaidé par M. Louis Vallon, sur la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Il s'agissait, à l'évidence, d'une mesure de compensation, d'autant plus explicable que l'essentiel de votre politique avait consisté à soutenir le capital. Observons ce chapelet de déductions fiscales réservées à ce dernier : crédit d'impôt, avoir fiscal, et surtout cette déduction fiscale de 10 p. 100 sur des investissements, mesure qui eût été, certes, parfaitement compréhensible si ces investissements avaient été destinés aux industries exportatrices capables de préparer la France à la compétition internationale, mais qui n'est en réalité qu'une subvention directe à toutes les entreprises puisque l'Etat a renoncé à son rôle planificateur. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

De la sorte, l'Etat a pris à sa charge une partie de l'enrichissement des entreprises en capital.

Evoquerai-je encore l'exonération totale de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour le produit des placements

en valeurs mobilières effectués en vertu des engagements d'épargne à long terme ?

Je pourrais allonger la liste. Beaucoup plus courte, en revanche, serait celle des dispositions prises en faveur des travailleurs.

A la politique des bas salaires, à la politique fiscale rigoureuse à l'encontre des travailleurs inclus dans les premières tranches imposables de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à la ponction salariale de 3 à 4 milliards de francs qui résulte de vos ordonnances sur la sécurité sociale, il faut ajouter l'augmentation des tarifs des services publics, des transports, de l'électricité et du gaz et l'augmentation des loyers.

Tous les spécialistes que j'ai consultés m'ont assuré que cette ponction sur les salaires représentait au moins six milliards de francs, c'est-à-dire six cents milliards d'anciens francs.

Dès lors, il était parfaitement normal, du point de vue de la bonne gestion de vos intérêts politiques, comme de ceux de vote majorité, qu'il y eût parmi vos ordonnances une mesure destinée si possible à allécher les travailleurs.

Vous avez cru la découvrir en donnant vie et substance au fameux article 33 de la loi du 12 juillet 1965 qui nous valut une première passe d'armes, annonciatrice de quelques autres, entre M. le ministre des finances — accusé pour une fois d'avoir tourné le Gouvernement sur sa gauche — et M. le Premier ministre.

En soi, l'initiative actuelle présente un aspect positif, bien que votre politique reste fidèle à sa nature profonde, puisque vous ne pouvez pas imaginer l'insertion des travailleurs dans l'entreprise autrement que par le biais de l'accession au capital. Cet aspect positif est que vous êtes contraint de convenir que le salarié n'est pas seulement un loueur de services suffisamment rémunéré par l'octroi d'un salaire et que les profits de l'entreprise appartiennent à ceux qui ont concouru à les créer. Vous avez admis là des thèses que nous avons toujours défendues. Et il est certain qu'une majorité de progrès s'empressera de donner à ces textes une portée nouvelle.

Tous ceux qui ont concouru aux profits de l'entreprise participeront un jour et sur tous les plans à sa vie, notamment à sa gestion technique.

Le rôle des comités d'entreprise sera accru. La section syndicale d'entreprise sera reconnue. Mais vous, monsieur le Premier ministre, qu'avez-vous fait des principes que vous avez posés ?

Combien seront-ils, ceux qui bénéficieront de cette mirifique participation des travailleurs à l'expansion des entreprises ? La loi sera obligatoire à l'égard des entreprises ayant plus de cent travailleurs salariés, facultative pour les autres. Cela représente un peu moins de 5 millions de salariés, le quart ou le tiers du nombre total.

Quant à l'assiette de la redistribution, c'est le bénéfice. Il ne s'agit plus de l'autofinancement dans sa réalité, mais du bénéfice. Et non pas du bénéfice d'exploitation, mais du bénéfice fiscal. Lorsqu'il y aura bénéfice, la part à distribuer ne sera que la moitié du bénéfice d'exploitation.

Cette constatation suscite tout de suite deux ordres de réflexions.

Je rappellerai d'abord que le bénéfice d'exploitation, sur lequel est perçu l'impôt des sociétés, ne reflète pas la réalité de l'enrichissement de l'entreprise. De ce fait, tel qu'il est conçu, l'intéressement des travailleurs n'est qu'une participation minoritaire au bénéfice déclaré et non pas un droit sur l'autofinancement. J'indiquerai ensuite que les sociétés qui déclarent un bénéfice fiscal substantiel sont presque l'exception. Parmi les dix-sept groupes les plus importants de France, on relève bon nombre d'entreprises qui n'en font pas. Le produit de l'impôt sur les sociétés est le seul qui ne connaisse aucune augmentation d'un exercice à l'autre.

Mais ce bénéfice fiscal est lui-même amputé de 5 p. 100 en vue de rémunérer le capital propre de l'entreprise. Quant à la part à redistribuer, elle est affectée d'un coefficient calculé sur la charge salariale divisée par la valeur ajoutée, cette part variant selon la structure financière de l'entreprise ou son degré de technologie. Mais on arrive ainsi à une part à distribuer moyenne de 20 p. 100 du bénéfice d'exploitation.

Mais cela ne vous suffit pas. Dans l'optique de la politique sociale du Gouvernement de M. Pompidou, vous avez, monsieur le ministre des affaires sociales, examiné de très près les modalités de la redistribution. Ce sont des actions, des obligations ou des parts d'une société nationale d'investissement.

Ah ! le bonheur d'être actionnaire sous le gouvernement de M. Pompidou ! (*Sourires sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*) Mais malgré les efforts considérables de votre gouvernement et la connaissance particulière que vous avez de ces problèmes,

quelle belle situation que celle de l'actionnaire minoritaire lorsqu'il est salarié dans une entreprise où il n'a pratiquement aucun droit de regard puisque n'ont été abordés ni le problème que pose l'existence du syndicat dans l'entreprise ni celui que pose la réalité du rôle du comité d'entreprise.

Mais nous approchons peu à peu du pire. En effet, les actions, les obligations ou les parts dans la société d'investissement représentent ce que vous appelez une réserve spéciale de participation. Eh bien, ces réserves spéciales de participation sont déductibles de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Mais ce n'est pas encore suffisant. Les entreprises sont en même temps autorisées à constituer en franchise d'impôts une provision pour investissements, d'un montant égal à celui des sommes portées en réserve de participation. En termes clairs, ces salaires différés, attribués aux travailleurs concernés par l'ordonnance, sont en fait entièrement à la charge des contribuables, entièrement financés par la collectivité, puisque l'entreprise est autorisée à retrancher deux fois leur montant de son bénéfice, lequel est taxable à 50 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Ce n'est pas tout : ces sommes portées en réserve de participation seront immobilisées pendant cinq ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne pourront en user, mais l'entreprise pourra s'en servir à leur place. Parmi les contribuables qui vont supporter le poids de la réforme, figurent les salariés qui, de cette manière, contribuent à payer le cadeau que vous prétendez leur offrir. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est ainsi qu'après avoir considéré, sur le plan de la sécurité sociale, que les salariés devaient être les banquiers de l'Etat, le Gouvernement estime désormais, par la grâce de l'intéressement, que les salariés sont devenus les banquiers du patronat. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Ah ! mesdames, messieurs, si nous prétions l'oreille, peut-être entendrions-nous gémir ou fulminer le grand prêtre Joad du régime, je veux dire M. Louis Vallon. « Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ! » Quant à M. Loichot, le père du système, il s'est chargé de répondre plus crûment : « Bagatelles pour un simulateur ».

Il faut reconnaître que l'action du Gouvernement a de quoi inquiéter les auteurs du projet, dans la mesure exacte où elle rassure ceux qui se sont inquiétés au début, c'est-à-dire les détenteurs du capital.

Passer de la notion de participation aux fruits de l'expansion à la notion de participation aux bénéfices, *decrecendo* ! Passer de la notion de bénéfice d'exploitation à la notion de bénéfice fiscal, *decrecendo* ! Encore ce bénéfice fiscal est-il amputé de 5 p. 100 au profit du capital, *decrecendo* ! Encore a-t-on réduit la part à partager d'un coefficient de circonstances, *decrecendo* ! Appliquer la loi à moins de la moitié des salariés, *decrecendo* ! Empêcher les salariés prétendument bénéficiaires d'user de leur part pendant cinq ans, *decrecendo* ! Mais permettre au capital d'en user à leur place et pendant le même temps, *decrecendo* ! Et finalement, sous couvert de déduction fiscale, faire payer par les contribuables la charge des entreprises, voilà bien la politique sociale à gaulisme. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

Ne dites pas, monsieur le Premier ministre, que l'opposition se contente de contester et qu'elle ne propose rien. En effet, un gouvernement de progrès songerait d'abord à distinguer la notion de rémunération du travail et celle de participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Quant à la rémunération du travail, plutôt que de s'attarder à ce type de participation que je viens d'évoquer et que j'ai appelé naguère une « réforme biscornue », ce gouvernement répondrait aux véritables questions posées par les salariés sur le relèvement des salaires, des prestations et des retraites sur la disparition des bas salaires, sur la disparition des abattements de zone, sur l'abaissement de l'âge de la retraite par catégories. Il penserait que la formule adoptée par le gouvernement actuel est la caricature d'une politique authentique des revenus et qu'elle est illusoire dans la mesure où elle se limite à transférer les charges de l'entreprise sur le consommateur et sur le contribuable.

Quant à la participation des travailleurs, monsieur le Premier ministre, elle serait affirmée comme un droit à la gestion et au contrôle de la responsabilité de ceux qui détiennent l'autorité.

Il est aussi des ordonnances qui visent la structure des entreprises, l'épargne, le crédit, la bourse, et j'en passe. Je mentionnerai, uniquement pour pimenter notre propos d'une démonstration supplémentaire, les détaxations nouvelles, les

déductions fiscales nouvelles qui ont été accordées et qui représentent globalement 360 millions de francs par an.

Dois-je parler de l'invention de quelques formules juridiques sur lesquelles il conviendrait de discuter d'une manière plus approfondie, notamment le concordat préventif ?

Vous avez bien fait de redonner l'élan à l'information économique.

Mais puisqu'on informe le patronat, il serait bon de fournir également aux comités d'entreprise les informations qui leur permettraient de remplir le rôle qui leur est consenti par la loi. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

S'agissant des fonds distribués, l'Etat n'exerce aucune action, aucun contrôle sur un capitalisme trop souvent mal préparé à supporter la concurrence internationale. Renoncer aux incitations réelles de l'Etat constitue une faute politique et un danger économique.

Enfin, on n'aperçoit rien de bien sérieux au sujet de l'évolution des économies régionales et de l'organisation de la région parisienne.

Mais, depuis le jour où vous avez obtenu de l'Assemblée nationale — j'allais dire que vous lui aviez arraché — une procédure d'exception, de nouveaux problèmes se sont proposés à votre attention, notamment sur le plan de l'agriculture. Voilà comment M. le ministre de l'agriculture, qui n'en pouvait mais, s'est vu soudain frappé d'une sorte de disgrâce puisqu'il a dû sortir de la discrétion naturelle qui fait son charme et qui l'incite à ne pas se mêler de trop près aux actions politiques qui lui paraissent dangereuses et qu'en son for intérieur il réprouve. (*Rires et applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. le ministre de l'agriculture a dû, à son tour, produire des ordonnances. Il se trouve donc mêlé à une opération constitutionnelle de mauvais aloi. Enfin, nous en avons vu d'autres, et lui aussi. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Ces ordonnances nous donnent une fois de plus l'occasion de constater que lorsque le Gouvernement définit une politique à long terme, il néglige de se préoccuper de la politique à court terme. Lorsque l'idée lui vient de se préoccuper de politique à court terme, c'est en évitant de l'inclure dans une politique à long terme. Quand il désigne des objectifs, il n'arrête pas les moyens. Quand il fonde des théories, il oublie le facteur humain.

J'ai demandé à l'un des principaux responsables du syndicalisme agricole ce qu'il fallait faire dans l'immédiat. La réponse, vous la retrouverez partout : « Nous voulons vivre ». Pour vivre, les agriculteurs ont certes besoin de réformes de structures, de l'organisation des marchés, mais aussi du soutien de leurs prix.

A force d'avoir mis en avant les réformes de structures — ce sur quoi l'opposition de gauche ne saurait vous donner tort — sans les faire, on a fini par discréditer tous les plans d'avenir.

Les agriculteurs veulent vivre. Nous devons les comprendre. Et, monsieur le Premier ministre, nous devons les guider.

Dans dix ans, dans quinze ans, les vieux auront été chassés ou seront morts dans la misère, et, d'ici là, les jeunes seront partis. On peut bâtir des théories sur la disparition nécessaire d'une fraction importante de la population dans le secteur de la production agricole, il n'empêche que l'équilibre de notre société est en jeu et que la sécurité, le bonheur de millions des nôtres sont en cause.

Un rattrapage du revenu agricole est indispensable. Il est d'ailleurs inscrit dans le V^e Plan. L'indice de progression annuelle fixé pour notre expansion est de 4,8 p. 100. Mais la progression du revenu agricole ne dépasse pas, cette année, 1,5 p. 100.

Enfin, la politique menée plus particulièrement dans le domaine de l'élevage par le Gouvernement va à l'encontre des objectifs du Marché commun — j'y reviendrai plus loin.

Dans les ordonnances qui ont été prises sur l'initiative de MM. Pompidou et Edgar Faure — à tout seigneur tout honneur — nombreuses sont les dispositions qui ne nécessitent ni l'urgence ni les pouvoirs spéciaux. De même, une Assemblée nationale, préoccupée par les problèmes qui se posent à la profession agricole, ne peut être divisée lorsqu'il s'agit de sauvegarder ce qui peut l'être immédiatement.

Que le Gouvernement ait conçu un instrument privé de moyens utiles, j'en fournis des exemples : que signifie une indemnité viagère de départ, appliquée aux agriculteurs de soixante ans si cette indemnité est dérisoire ? Comme il doit attendre soixante-cinq ans l'âge de la retraite, un homme valide de soixante ans ne parlera pas car il ne pourra pas vivre avec 130.000 anciens francs par an. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) Pourquoi ne pas doubler l'indemnité, en tout cas chaque fois que ce départ permettra

une opération de remembrement conforme aux orientations de la loi ?

Rien, d'autre part, n'a été entrepris pour réduire les disparités régionales. Je n'ignore pas qu'un décret a prévu que, dans les régions agricoles menacées dans leurs structures, des dispositions analogues à celles des zones de reconversion industrielle seront prises et, qu'en particulier — première mesure considérable — vous avez décidé de nommer un commissaire chargé de la coordination des actions, de la désignation d'un comité régional, de l'orientation des investissements, chargé aussi de veiller sur le développement de la formation professionnelle et sur l'attribution des bourses allouées aux jeunes. Vous désignez donc un commissaire ! Mais ce commissaire n'exercera qu'une fonction expérimentale et dans quatre régions dont — peut-être me trompé-je — je n'aperçois pas l'exacte délimitation puisqu'on en cite trois : la Bretagne, le Massif Central et les régions de montagne. Il est vrai que les régions de montagne obéissent aux fantaisies de la géographie.

Quant aux moyens financiers de l'action régionale, ils sont dérisoires.

Enfin, l'ordonnance sur la coopération agricole ignore la réalité économique de notre pays.

Il y a, vous le savez certainement, 1.700.000 coopérateurs en France. J'observe au passage que ces coopérateurs sont organisés aussi bien sur le plan de la coopération que sur celui de leur vie syndicale et professionnelle.

Or la consultation de ces organisations, malgré certains engagements formels pris, a ressemblé plutôt à une parodie.

La réforme repose sur un large éventail d'options offert aux agriculteurs. Mais elle comporte en fait des dispositions contraignantes qui favorisent exclusivement les sociétés de statut commercial, sociétés anonymes ou sociétés à responsabilité limitée. La possibilité de réévaluation du capital a été notamment réservée aux sociétés coopératives et aux unions à forme commerciale, les coopératives de statut civil ne bénéficiant pas des mêmes dispositions. Aucune amélioration sérieuse n'est apportée aux sociétés de statut civil et les mesures d'incitation sont destinées aux sociétés de statut commercial.

On peut le comprendre, monsieur le Premier ministre, et c'est même nécessaire dans les régions où les formes de production, ainsi que l'organisation des marchés, permettent de s'orienter, et vite, vers l'industrialisation de l'agriculture. On peut espérer qu'un jour il en ira partout de la sorte. Mais dans l'immédiat, c'est nier et la réalité et le facteur humain.

C'est nier la réalité qui veut que les coopératives de statut civil — qu'il faut, certes, mieux adapter à leur rôle — se sont développées dans les régions où le type de production découle de données économiques et géologiques propres à la partie de la France qui reste sous-équipée. C'est nier le facteur humain qu'adresser aux agriculteurs de ces régions de vagues conseils ou leur faire sentir la fêrule alors qu'ils ont besoin d'être formés et informés. Et quand ils se révoltent, le devoir du Gouvernement est d'essayer de les comprendre et d'aménager les transitions qui les mèneront vers d'autres formes de coopération.

Vous avez institué des sociétés d'intérêt mixte agricole afin d'assurer l'utile jonction entre le secteur agricole et le secteur industriel. Ne craignez-vous pas qu'une fois de plus, dans les régions et les secteurs que je viens d'évoquer, le producteur agricole ne soit écrasé par la présence, les connaissances et les moyens de son associé industriel ?

En bref, vous fondez les bases d'une nouvelle société agricole capitaliste et vous prenez le risque de ruiner les efforts de ces milliers de coopérateurs et mutualistes qui méritent un autre sort. C'est par un système d'intégration de type réellement coopératif et non par un système d'intégration capitaliste que l'on placera notre agriculture dans la ligne d'une politique sociale et économique de progrès. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Mais voici que le rythme de vos ordonnances a été dérangé par la subite levée de colère des agriculteurs, et spécialement des agriculteurs attachés à la production animale. Vous savez que cette production représente 60 p. 100 de la production agricole totale, qu'il y a 1.200.000 producteurs de lait sur moins de deux millions de producteurs, que la viande bovine fournit 20 p. 100 des recettes de l'agriculture.

Je le répète, la production animale se développe dans les régions disposant d'un moindre équipement et d'un moindre développement, de telle sorte qu'on ne peut pas concevoir une aide efficace à l'agriculture et au développement de l'élevage, sans prévoir en même temps un aménagement du territoire conforme aux besoins de cette production.

Cela a été parfaitement exposé dans un communiqué du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons, qui a dénoncé récemment et avec vigueur l'actuelle politique agricole. Tout va de

pair. Il n'y a ni progrès ni garantie pour une production agricole hors du développement de l'infrastructure et de la décentralisation industrielle, de même qu'il n'y a pas de décentralisation industrielle qui puisse réussir isolément.

Mais cela dit, comment ne pas déplorer la sous-administration du monde agricole qui fait qu'il n'y a pas d'échelon de contact à la base ? Comment ne pas déplorer la réduction relative des équipements collectifs : l'eau, les routes, l'électricité, l'habitat, l'assainissement ? Comment imaginer que les jeunes resteront à la terre sans un effort considérable de la nation tout entière, effort qui serait certainement consenti par le Parlement unanime ? Il serait désolant que ces jeunes soient les victimes d'un progrès économique mal conduit alors qu'ils peuvent être les bons artisans de notre redressement. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Il est également vrai que les institutions que vous avez héritées, ou que vous avez créées, interviennent trop tardivement attendant sans doute en vain le signal gouvernemental.

Le F. O. R. M. A. doit orienter et régulariser, telle est sa définition. S'il est exact qu'il régularise souvent, il oriente peu. La S. I. B. E. V. agit au ralenti. Les aides régionales sont dispersées. Elles le sont, certes, par nature, mais elles devraient dépendre d'un plan sérieux de développement économique.

Dès qu'on situe le problème de notre production animale par rapport au Marché commun, on reste stupéfait.

Si M. le ministre de l'agriculture était présent, je lui dirais...

M. Edgar Faure, ministre de l'agriculture. Je suis présent, monsieur Mitterrand, et je vous écoute avec beaucoup d'intérêt. (Sourires.)

M. François Mitterrand. Je vous prie de m'excuser, monsieur le ministre, je n'avais pas remarqué les allées et venues au banc du Gouvernement pendant mon exposé.

Je vous dirai donc, monsieur le ministre de l'agriculture : rassurez-vous, je ne mettrai pas la sécheresse de cet été au débit de votre compte. Un débat aura lieu bientôt qui traitera de façon approfondie les problèmes agricoles. Nombre de nos collègues ont l'intention d'intervenir.

Mais je veux immédiatement insister sur l'urgente revalorisation des cours du bétail, sur l'urgente organisation de ce marché, sur l'urgente harmonisation des législations sanitaires, sur l'urgente neutralisation de la différence entre le prélèvement agricole européen et le prix d'achat du bœuf, encore en discussion, alors que cette neutralisation est déjà systématique pour les céréales, sur l'action du F. E. O. G. A., qui soutient les céréales à 6,7 p. 100 et la viande de bœuf 0,4 p. 100. Cela sera, monsieur le ministre, une tâche lourde dans les négociations que vous aurez à soutenir à Bruxelles, tant est peu et mal soutenue, en France même, et par votre propre gouvernement, l'agriculture nationale.

Comment se fait-il, par exemple, que le Gouvernement fixe les prix d'orientation nationaux au niveau inférieur de la fourchette européenne permise ? (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Enfin, pourquoi ne pas réformer une fiscalité qui, avec la taxe unique sur la viande, réserve précisément sa pire dureté aux productions les plus menacées ? Les ordonnances agricoles ont été prises, à l'évidence, dans la précipitation, ce qui explique leur incohérence.

Comment pouvez-vous vous étonner lorsque les agriculteurs haïent le pavé des villes ? Comment pouvez-vous vous étonner, et dénoncer je ne sais quelles influences souterraines ou vous en prendre aux dirigeants professionnels et syndicaux alors que la responsabilité incombe d'abord à ceux qui ont la charge de l'Etat. La mission de l'opposition est de dénoncer la carence du Gouvernement responsable. (Applaudissements sur les bancs de la gauche démocrate et socialiste.)

Je formulerai trois conclusions.

La première aura un caractère strictement économique. Je n'irai simplement au passage le mépris du Gouvernement pour le Parlement, mépris consacré par la procédure des pouvoirs spéciaux employée à tort et à travers.

Monsieur le Premier ministre, vous ne vous êtes pas sérieusement attaqué aux structures économiques. Je déplore la paresse d'imagination qui fait que, lorsqu'on s'occupe de la sidérurgie, c'est pour lui apporter une aide sans contrepartie ; lorsqu'on s'occupe des chantiers navals, c'est trop tard et il ne reste plus qu'à les subventionner ; lorsqu'on s'occupe des contrats de programme, c'est pour accorder en fait des subventions déguisées ; de même que, lorsqu'on établit un projet d'intéressement pour les salariés, c'est pour le transformer aussitôt en ris-

tourne au profit du capital — ce qui illustre clairement le jeu des forces sociales qui s'exercent à l'intérieur de votre régime.

Votre politique financière et monétaire est une politique déflationniste, je l'ai dit. Vous avez essayé de la rendre supportable, mais vous ne l'avez en rien infléchie. L'énorme ponction opérée sur le pouvoir d'achat des travailleurs, les augmentations des cotisations et la baisse des prestations de la sécurité sociale, la pression fiscale à sens unique, les travailleurs écrasés par les hausses de prix et, bientôt, la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée, qui représente, pour les deux années à venir, un facteur d'accroissement du coût de la vie, oui, tout cela va dans le sens d'une politique déflationniste.

Monsieur le Premier ministre, vous avez fait un pari sur le capitalisme, ce capitalisme souffreteux qui n'a pas l'expérience de la compétition internationale et dont l'influence s'exerce afin d'assurer sa propre survie, et non celle de l'économie française. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Mesdames, messieurs, nous préférons, nous, un pari sur l'intervention de l'entreprise publique, sur l'investissement, sur la consommation intérieure, sur la recherche scientifique, sur la solidarité nationale.

J'ai parlé de la consommation. En effet, sa relance est possible, sans tension sur les prix qui aboutisse à l'inflation.

La capacité de la production française est très vaste, mais reste trop souvent inemployée, et ce qui est fait pour la développer paraît très insuffisant. Au demeurant, l'intensification de la concurrence internationale sera, croyez-moi, le meilleur frein à la hausse des prix. En outre, pour relancer la consommation intérieure, croyez-vous que vous deviez hésiter à alléger les charges fiscales des salariés, à augmenter les salaires les plus faibles ? Cette injection immédiate d'un pouvoir d'achat supplémentaire se porterait aussitôt vers les dépenses de consommation.

Et si vous redoutez le déséquilibre des finances, alors regardez davantage du côté des revenus les plus élevés, contrôlez-les, lutez davantage contre la fraude fiscale, et vous reconnaîtrez le bien-fondé de nos propositions. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Bref, si l'on ne veut pas recourir au chômage pour équilibrer les plateaux de la balance économique, si l'on veut éviter l'inflation, il faut harmoniser les décisions visant les différents secteurs et agents de la vie économique avant qu'elles ne provoquent des déséquilibres mortels.

Pour que notre économie soit compétitive au sein du Marché commun — et ce sera ma deuxième conclusion — il convient d'écouter, pour une fois, de plus près et plus attentivement les derniers conseils que distribue au Gouvernement M. le rapporteur général du budget, membre de la majorité, lorsqu'il insiste sur le grave malaise, les incertitudes, l'incapacité, les faiblesses structurelles de notre économie. M. Rivain écrit : « il n'est pas satisfaisant qu'au cours de la présente année où l'on constate une accentuation de la détente observée depuis un an sur le marché de l'emploi et où des signes de récession se sont manifestés, que la hausse des prix retenue dans les hypothèses économiques au titre de la consommation des ménages atteigne 2,8 p. 100 ». Il poursuit : « la valeur compétitive de nos produits peut être améliorée par la concentration des structures industrielles et par la recherche, mais les solutions européennes sont les seules qui soient à l'échelle mondiale ».

Et il continue en évoquant l'érosion permanente de la monnaie, le mauvais état des structures, l'excès des charges improductives, les déplorables résultats du plan de 1963.

Que reste-t-il des protections douanières au sein du Marché commun ? 2,4 p. 100. Allons-nous franchir cet obstacle, mais dans quel état ? Nous ne le savons pas et nous avons tout lieu de le craindre. A peine ce pas sera-t-il franchi qu'il conviendra, au niveau de la Communauté européenne, d'examiner les risques de la compétition internationale. Ce n'est pas le Kennedy Round qui nous rassurera sur ce point puisque nous devons nous aligner sur le tarif extérieur commun, lui-même en baisse au 1^{er} janvier 1968.

De l'Europe, c'est vrai, nous sommes partisans, mais l'Europe peut être, à son tour, la meilleure ou la pire des choses. L'Europe élargie par la géographie, en premier lieu vers la Grande-Bretagne ; l'Europe élargie dans ses assises sociales par la représentation des travailleurs ; l'Europe élargie dans ses compétences : le Plan, la monnaie, les prestations sociales. L'indépendance dans la communauté ! cessons-nous un jour de débattre pour rien de ce problème ? Il s'agit de gagner l'indépendance par la communauté. Que vive l'Europe indépendante, telle est la garantie de la survie de notre patrie, aussi bien

sur le plan politique que sur le plan économique. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Voici une citation d'un auteur autorisé : « Si les six pays de la Communauté devaient rester, comme ils l'ont été depuis une génération, le principal importateur de découvertes et le principal exportateur d'intelligences dans le monde, ils se condamneraient à un sous-développement cumulatif qui rendrait bientôt le déclin irrémédiable. »

J'aborde enfin mon troisième ordre de conclusions, les conclusions politiques.

Cette motion de censure, mesdames, messieurs, signifie qu'en la posant nous prenons la responsabilité d'affirmer notre capacité de gouverner. Les élections cantonales après les élections générales, le principal importateur de découvertes et le principal exportateur d'intelligences dans le monde, ils se condamneraient à un sous-développement cumulatif qui rendrait bientôt le déclin irrémédiable. »

On nous dit : « Vous êtes divisés ! vous n'avez pas les mêmes positions sur tous les problèmes ! ». Considérez le chemin parcouru et nos positions communes sur tant d'autres points capitaux, en particulier dans le domaine économique et social qui nous occupe aujourd'hui.

Considérez, qu'il fut un temps, après tout assez récent, où l'actuelle majorité fondait son régime sur un programme commun, d'une curieuse sorte, avec ceux qu'elle devait abandonner peu après sur le bord de la route.

Nous préférons, nous, examiner les problèmes d'une plateforme politique avec sérieux et en profondeur, soucieux d'apporter une réponse à l'interrogation des Français qui ont besoin qu'une majorité succède à l'autre.

La motion de censure d'aujourd'hui constitue donc un contrat passé avec tous les citoyens qui refusent de choisir entre un système et une politique qu'ils condamnent, d'une part, et l'absence de politique, d'autre part. Cette politique, la fédération de la gauche démocrate et socialiste — elle l'a déjà affirmé — est prête à l'assumer. Il faut bien qu'on le sache : nous croyons, nous, dans la démocratie politique et nous voulons la garantir.

Nous, nous croyons dans la démocratie économique et nous voulons la réussir. Nous, nous croyons dans la démocratie sociale et nous voulons la conquérir.

M. Jacques Duhamel s'étonnait, l'autre jour, qu'on pût prétendre élaborer une majorité sur la base d'alliances électorales, alors qu'il conviendrait, selon lui, de se fonder sur une approche commune des problèmes essentiels. Cette observation méjuge d'abord les méthodes employées par la gauche pour élaborer la plateforme dont je parlais tout à l'heure. Mais tel n'est pas l'objet de mes observations.

Il est hon, c'est vrai — et nous pouvons ensemble le dire — de prendre rendez-vous avec la réalité. Quelle est la réalité d'aujourd'hui ?

Quels sont les problèmes et quelles sont les approches ?

Ils s'appellent aggravation du chômage, démantèlement de la sécurité sociale, écrasement des salariés, crise agricole, récession économique, inadaptation de la France à l'Europe.

Qui peut, dès lors, mesdames, messieurs, hésiter à condamner le Gouvernement, problème par problème, comme sur l'ensemble des problèmes, et donc à voter la motion de censure ?

On a coutume de dire, à droite surtout, qu'il n'y a pas de majorité de rechange. La gauche conteste cette affirmation. Eh bien, après tout, qui peut le dire ? Le peuple, mesdames, messieurs, le peuple, et lui seul. (Applaudissements prolongés sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Ballanger. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Robert Ballanger. Monsieur le Premier ministre, présentant votre demande de pouvoirs spéciaux, le 18 mars dernier, vous disiez qu'il s'agissait de « mener une action d'ensemble qui ne pouvait être jugée que globalement ».

« Ce jugement — ajoutiez-vous — le Parlement pourra le porter dans des conditions exceptionnelles de rapidité et d'efficacité. »

Ce jugement, nous allons le porter dans quelques heures, mais ce ne sera pas à l'initiative d'un gouvernement soucieux de soumettre son œuvre à la critique et au vote de l'Assemblée. Non ! Bien naïf ou bien complaisant qui vous a cru, au prin-

temps dernier. Si vous le pouvez, vous reporterez le débat de ratification au printemps prochain, et encore vous userez de toutes les procédures de nature à retarder l'échéance.

L'opposition doit donc utiliser les moyens dont elle dispose pour vous contraindre à vous expliquer et conduire chaque parlementaire à prendre ses responsabilités devant le pays.

C'est la raison de la motion de censure déposée en commun par le groupe parlementaire communiste et par celui de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.

Si cette motion ne recueille pas les 244 voix requises, nous utiliserons tous les moyens que nous offre la discussion budgétaire pour défendre les droits des assurés sociaux, des chômeurs, des paysans, en un mot de toutes les victimes de votre politique.

Nous veillerons aussi à ce que soit discutée la proposition de loi du groupe parlementaire communiste qui tend à vous obliger à déposer le projet de ratification au cours du mois d'octobre, pour permettre au Parlement de modifier les textes les plus nocifs de vos ordonnances.

Nous nous ferons aussi l'écho vigilant et actif du mécontentement populaire qui monte contre votre pouvoir. Nous prolongerons à l'Assemblée la lutte des travailleurs qui, à l'appel de leurs organisations syndicales, mènent le combat contre le démantèlement de la sécurité sociale, pour le maintien de leur pouvoir d'achat et la sécurité de l'emploi.

Et je tiens à saluer ici le grand mouvement unitaire de la semaine d'action qui commence et dont les animateurs viennent, jusqu'aux portes de l'Assemblée, nous porter les résolutions exprimant l'espoir et la volonté des travailleurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

En mai dernier, votre hâte à dessaisir le Parlement à peine élu de ses pouvoirs en votre faveur ne laissait présager rien de bon aux travailleurs. Nous vous avons dit : vous préparez un mauvais coup contre le régime de sécurité sociale en particulier et vous voulez le préparer dans le secret des cabinets ministériels.

C'est que nous connaissons votre gouvernement et son attitude envers les petites gens. Ceux-ci, comme nous, s'attendaient au pire et c'est effectivement le pire qui est arrivé.

Vous avez, d'un coup, avec les seules ordonnances sur la sécurité sociale, rogné leur pouvoir d'achat de quatre milliards de francs.

Votre budget vient compléter votre politique. Les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques paieront 2.480 millions de francs de plus cette année que l'année dernière et, record peu enviable, 3,7 fois plus qu'en 1959, au début du règne gaulliste.

L'impôt sur les sociétés, lui, grimpe avec une sage lenteur, ce qui doit vous valoir la reconnaissance des présidents directeurs généraux.

Il rapportera cette année 8.910 millions, soit 610 millions de plus que l'année dernière. Il n'a augmenté que de 57 p. 100 depuis 1959. Dans le même temps le chiffre d'affaires des grandes sociétés a été multiplié par 2,5.

Le rapprochement de ces chiffres, bien qu'il ne révèle qu'un aspect de votre politique, montre cependant sans conteste envers qui s'exerce votre bienveillante sollicitude. Et ce n'est point le modeste dégrèvement de 100 francs accordé aux contribuables payant moins de mille francs d'impôt qui rétablira la justice fiscale.

A ce sujet, monsieur le Premier ministre, je vous pose une question. Ce dégrèvement sera-t-il renouvelé l'année prochaine ? Ou bien entendez-vous n'opérer de telles petites soustractions qu'à la veille des consultations électorales ?

La constatation que font les salariés, comme les autres classes laborieuses, c'est que votre politique aboutit non au relèvement du niveau de vie, mais à sa stagnation sinon à son recul dans certains secteurs défavorisés, non au développement, à l'utilisation maximum des forces productives, mais à leur freinage.

Il ne s'agit pas, de votre part, d'imprévoyance, d'incompétence, mais bien au contraire de l'application d'une politique voulue, déterminée. Votre seule limite, c'est l'action des travailleurs, la lutte courageuse qu'ils mènent pour défendre contre vous le niveau de vie de leurs familles.

La ligne directrice de cette politique est inscrite noir sur blanc dans le rapport de présentation du V^e Plan. Il faut, y écrivez-vous, réduire la progression de la consommation des ménages. Vous y avez réussi. Vous y auriez réussi davantage sans la résistance que vous opposent ceux que vous voulez frapper.

En 1965, votre rapport sur les comptes de la nation plaiait une sorte de bulletin de victoire. « Au total — écrivez-vous — considérés dans leur masse annuelle, les revenus disponibles des ménages ont été inférieurs de 7 milliards à ce qu'ils auraient été s'ils avaient augmenté autant entre 1963 et 1964 qu'entre 1962 et 1963. »

En 1967, les comptes prévisionnels de la nation annoncent comme un succès de votre politique « une assez notable diminution de la croissance de la consommation des ménages ».

Votre activité gouvernementale a donc pour but avoué le freinage des salaires, la stagnation du niveau de vie. Cependant, plus de 4 millions de travailleurs salariés gagnent moins de 600 francs par mois; pour des millions d'autres plus favorisés le salaire mensuel oscille entre 800 et 1.000 francs.

Monsieur le Premier ministre, laissons de côté les statistiques et parlons de la vie réelle. Lorsqu'il lui faut retirer du salaire 350 francs pour le loyer, 50 à 100 francs de frais de transport, les frais de gaz, d'électricité dont vous venez d'augmenter les tarifs, les impôts locaux rendus trop lourds par le refus de l'Etat de payer les dépenses qui lui incombent, il ne reste plus grand chose à la mère de famille pour la nourriture, l'habillement, les loisirs. La rentrée scolaire a coûté cher aux foyers de travailleurs. Où prendre l'argent ?

Oui, Monsieur le Premier ministre, il y a beaucoup de misère dans notre pays, beaucoup de gêne, beaucoup de fins de mois difficiles. Même chez ceux à qui leur qualification, leurs capacités techniques permettent de percevoir des salaires plus importants, il devient difficile de vivre correctement.

Et vous avez d'un cœur léger augmenté les tarifs de transports ! Savez-vous quelle charge représente pour un habitant d'une localité de la banlieue parisienne que je connais bien une augmentation de 30 francs par mois et par personne des tarifs de transports ? Savez-vous que, pour se rendre un dimanche à Paris chez des parents, au musée ou au cinéma, il faut à cet habitant de tel grand ensemble dépenser 7 francs de transport pour chaque membre de sa famille ?

Le démantèlement de la sécurité sociale va frapper lourdement les budgets familiaux. Naturellement, monsieur le Premier ministre, pour un président directeur général, l'augmentation de la cotisation de quelques francs peut paraître dérisoire. Elle compte pour un travailleur. La réduction à 70 p. 100 du remboursement des frais médicaux, de dentiste, d'achat de lunettes laissera des sommes importantes à la charge des assurés.

L'interdiction faite aux mutuelles, au mépris du droit, de rembourser intégralement le ticket modérateur empêchera les familles pauvres de se soigner. Pour de nombreux ménages, la seule avance des frais médicaux et pharmaceutiques, même s'il sont remboursés par la suite, est souvent une charge insupportable. A la fin du mois, de nombreux foyers n'osent pas appeler le médecin et, lorsqu'ils l'ont appelé, n'achètent pas les médicaments parce qu'ils n'ont pas d'argent disponible.

Cette gêne, ces difficultés, ne sont hélas que trop réelles.

Et cependant, c'est sur les ressources de ces foyers que vous voulez récupérer les quatre milliards du prétendu déficit de la sécurité sociale.

La responsabilité de ce déficit incombe à l'Etat. Les charges indues que vous maintenez au compte du régime général de la sécurité sociale sont la conséquence de votre politique. Par exemple, vous maintenez au compte du régime général 2.800 millions de déficit des régimes particuliers des salariés agricoles, des mineurs, du commerce et de l'industrie, mais c'est bien la politique gouvernementale qui élimine en quelques années 50.000 commerçants et artisans, rendant difficile la gestion de leur caisse; c'est bien la politique gouvernementale qui élimine des centaines de milliers de petits paysans, qui ruine la profession de mineur. Alors, pourquoi faire supporter cette charge aux seuls salariés de l'industrie ? Par ailleurs, vous incorporez dans le budget général le produit d'impôts et taxes — de la vignette-auto, par exemple — qui étaient destinées à payer des prestations sociales.

Pour sauver la sécurité sociale, il faut appliquer les mesures concrètes que nous ne cessons de préconiser, libérer la sécurité sociale des charges qui incombent normalement à l'Etat et porter à un niveau raisonnable le budget de la santé publique dont le montant représente aujourd'hui moins de 2,5 p. 100 du budget national, affecter, comme le veut la loi, le profit de la vignette-auto au financement des allocations vieillesse et de retraite, supprimer les taxes fiscales sur les produits pharmaceutiques et, en attendant la nationalisation des trusts pharmaceutiques, limiter strictement les prix de ces produits; faire payer tous les patrons qui ont des dettes envers la sécurité sociale; résoudre le problème du financement des régimes spéciaux.

Les difficultés sont plus grandes encore chez ceux que la récession frappe dans leur emploi. Il y a 400.000 chômeurs aujourd'hui. Encore faut-il insister sur les dizaines de milliers de jeunes, titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle, d'un brevet de technicien, qui ne trouvent pas de travail au sortir de l'école, les femmes à la recherche vaine d'un emploi qui leur permettrait d'améliorer l'ordinaire.

Le chômage frappe certaines régions plus que d'autres, mais toutes sont frappées et la région parisienne n'échappe pas à cette règle: on compte 1.500 demandes d'emploi non satisfaites dans un seul bureau de main-d'œuvre d'une ville importante de la région parisienne. Les cadres, les techniciens « âgés », comme les appellent les employeurs — c'est-à-dire pour eux, ceux qui sont âgés de 40 ou 45 ans — sont particulièrement touchés.

Les ordonnances sur l'emploi ne portent pas remède au mal. Il semble que, loin de s'emouvoir de la montée du chômage, le Gouvernement soit impatient d'atteindre le chiffre de 600.000 chômeurs prévu par le V^e Plan, sans doute afin d'utiliser cette armée de chômeurs pour faire pression sur les salaires et pour satisfaire les employeurs.

Ce n'est pas l'ordonnance sur l'intéressement autour de laquelle on a fait grand bruit qui reconfortera les travailleurs. Pour bénéficier de l'intéressement, on doit d'abord appartenir à une entreprise employant plus de cent ouvriers. Il faut ensuite que cette société déclare tous ses bénéfices — et chacun sait que ceux-ci ne sont déclarés que lorsque tous les moyens de dissimulation ont été employés.

L'ancien rapporteur général de la commission des finances avait l'an passé donné la liste impressionnante des moyens de fraude employés. Il semble qu'on en soit resté une fois encore à cette protestation verbale et prélectorale, à moins que M. le Premier ministre ou M. le ministre des finances puisse nous donner des informations précises sur les mesures qui ont été prises pour mettre un terme à un scandale que nous dénonçons pour notre part depuis de nombreuses années.

Un peu moins du quart des travailleurs sera donc touché par l'intéressement. Au compte de ce quart privilégié seront placés quelques dizaines de francs, bloqués pendant cinq ans. Aucun contrôle sérieux n'est prévu, ni sur les bénéfices accumulés, ni sur les sommes investies qui sont cependant le fruit du travail.

Il s'agit en fait d'un bluff dont personne ne sera dupe. Ce que veulent les travailleurs, ce sont de substantielles augmentations de salaires et la diminution du temps de travail. Les énormes bénéfices réalisés sous le régime gaulliste par le patronat permettent facilement de leur donner satisfaction.

Certaines ordonnances cependant — je vous le concède, monsieur le Premier ministre — ne sont pas du bluff. Ce sont celles qui concernent les amis privilégiés du Gouvernement. Vous prélevez 4 milliards de francs sur les assurés sociaux, mais les cadeaux fiscaux que vous faites aux trusts s'élèvent à 930 millions, soit 130 millions pour le dégrèvement des revenus des capitaux mobiliers, 300 millions pour l'encouragement à l'adaptation des structures et 500 millions de déductions aux investissements.

On doit, monsieur le Premier ministre, vous reconnaître dans votre politique économique et financière une obstination digne d'un meilleur emploi. Malheureusement pour notre pays, cette obstination est exclusivement au service des oligarchies financières et non à celui du peuple français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Vos ordonnances ne sont qu'un moyen de continuer plus commodément votre politique.

Parce que celle-ci est contraire aux intérêts de la nation, parce qu'elle est condamnée par le peuple, comme en témoignent les consultations électorales, vous tentez de plus en plus de vous soustraire au contrôle parlementaire, même si vous disposez ici d'une majorité théorique mais précaire.

Le V^e Plan avait fixé un taux de croissance de 5 p. 100 du produit national. Ce taux est par lui-même insuffisant. L'appareil de production n'est employé qu'à 75 ou 80 p. 100 de ses possibilités. Mais cet objectif réduit, insuffisant, n'est même pas atteint. Ce taux de croissance ne sera cette année, selon les comptes prévisionnels, que de 4,2 p. 100.

La progression est très inférieure à celle de nos voisins européens. Pour la période de neuf années qui couvre la gestion gaulliste, le *Bulletin général de statistiques de la Communauté économique européenne* donne les chiffres suivants: sur la base 100, en 1958, la production est à l'indice 207 en Italie, 181 aux Pays-Bas, 163 en République fédérale allemande, 152 en France. Nous sommes la lanterne rouge, sauf pour la fiscalité, qui, selon le même document, est de 437 dollars pour les

Français, de 432 dollars pour les Allemands, de 419 dollars pour les Luxembourgeois, de 340 dollars pour les Belges, de 319 dollars pour les Hollandais, de 203 dollars pour les Italiens. C'est un record dont les contribuables français se seraient très facilement passés !

Ainsi, notre produit national a augmenté moins que dans les autres pays. C'est le résultat de votre gestion. De plus, cette augmentation du produit national n'a pas profité à ceux qui en sont les auteurs, c'est-à-dire les travailleurs de la ville comme de la campagne. Une part importante est engloutie dans des dépenses improductives, le reste allant grossir les super-profits des grandes sociétés.

Vous êtes donc le gouvernement de la stagnation économique et de l'injustice sociale.

En ce qui concerne la justice sociale, mon ami Marin dira la colère et les revendications de centaines de milliers d'exploités agricoles. Je veux simplement souligner combien il est intolérable de demander à un petit paysan d'élever un bovin pendant deux ans et de le revendre moins cher qu'il ne lui a coûté. On ne peut demander à quiconque de travailler pour rien. C'est cependant ce que vous faites quand il s'agit des petits paysans. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste). Là aussi, pour procéder à des modifications de structure, à des mutations, vous sacrifiez l'intérêt de braves gens qui ont, comme les autres, droit à la vie.

Une autre politique est parfaitement possible qui garantisse le progrès. Il faut d'abord satisfaire à une condition essentielle : soustraire l'Etat à la domination des monopoles capitalistes. L'Etat, qui actuellement, grâce à vos bons soins, est à la dévotion des puissances d'argent, doit passer entre les mains des représentants des forces démocratiques porteuses des intérêts de l'immense majorité de la nation.

C'est pourquoi nous luttons pour l'avènement d'une démocratie véritable, pour le rassemblement de toute la gauche sur un programme de progrès social et de paix.

Au lieu de freiner le développement des forces productives comme vous le faites, il faut assurer le plein emploi de l'appareil de production, hommes et machines, et utiliser le progrès technique et l'augmentation de la productivité pour assurer l'expansion économique.

L'expansion économique doit profiter à l'ensemble des travailleurs au lieu d'assurer des superprofits aux grandes sociétés.

Il faut en premier lieu, pour dominer l'économie et la diriger efficacement, procéder à la nationalisation des secteurs les plus importants : banques d'affaires et banques de dépôts d'abord, puis la sidérurgie, les produits chimiques et pétroliers, l'industrie atomique, électronique et aéronautique. Ces nationalisations, assurées progressivement, permettraient de soustraire l'Etat à la domination du grand capital et de dégager les moyens d'un nouveau plan établi démocratiquement et conforme aux intérêts des larges masses.

Une réforme fiscale frappant les gros revenus, une politique financière rigoureuse comportant les mesures nécessaires contre la spéculation et éventuellement contre l'évasion des capitaux complèteraient heureusement les nationalisations.

Un budget d'où seraient extirpées les dépenses improductives permettrait de dégager les crédits nécessaires à l'équipement du pays en logements, écoles, stades, hôpitaux. Alors que les dépenses pour la force de frappe sont inflationnistes, les crédits employés à ces investissements assainiraient notre économie en même temps qu'ils donneraient satisfaction aux Français.

C'est ainsi que nous, communistes, nous voyons le devenir de notre pays.

Certes, nous ne le cachons pas, la succession sera obérée et difficile. Il faudra que la gauche unie sur un programme social, progressiste, sérieux et raisonnable fasse beaucoup d'efforts pour redresser la situation. Mais, forte de la confiance du peuple, lui apportant des réalisations sociales, elle peut redonner l'essor à notre pays.

Il nous faut préparer activement ces lendemains car ils sont proches.

Vous aurez peut-être dans quelques heures, monsieur le Premier ministre, la confiance mesurée de l'Assemblée, vous n'avez déjà plus celle du pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Votre majorité provisoire s'inquiète. On en est encore au stade de la critique, des coups d'épingle, du double jeu, des irritations mal cachées ; mais ce n'est qu'un début qui vous promet, monsieur le Premier ministre, des jours difficiles. Quand une

affaire est au bord de la faillite, les associés se disputent. C'est ce qui se passe dans votre majorité. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous observons tout cela avec intérêt, certes ; mais aucun de vos associés, avoués ou non, ne peut espérer se blanchir par un semblant d'opposition bien tardive.

Les Français veulent un changement réel et non seulement de forme. Au pouvoir personnel ils veulent substituer un gouvernement démocratique, un gouvernement de gauche, repoussant toute compromission envers la réaction d'où qu'elle vienne.

C'est la conclusion qu'il faut tirer des récentes élections cantonales. Les candidats de gauche ont obtenu dès le premier tour 56 p. 100 des voix. Les vôtres, monsieur le Premier ministre, ont fait bien piètre figure : ils n'ont recueilli qu'une minorité de voix ; encore se défendaient-ils, le plus souvent, de votre patronage et du sigle de votre parti. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La gauche dans son ensemble a gagné et nous nous en réjouissons. Notre parti a considérablement progressé. C'est, à notre sens, notre politique d'union qui a été ainsi approuvée.

Nous allons, au nom de millions de travailleurs en lutte, au nom de la majorité des électeurs, voter la motion de censure.

Ce n'est peut-être ici qu'une péripétie. Mais, dans le pays, votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, votre régime est déjà condamné. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Fanton. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. André Fanton. Monsieur le Premier ministre, par la volonté des auteurs de la motion de censure nous jugeons aujourd'hui la politique qui a été menée tout au cours de l'été puisque cette motion vise en premier lieu les ordonnances concernant l'emploi, la sécurité sociale, les entreprises et l'agriculture.

J'essaierai de replacer le débat sur un terrain un peu différent de celui sur lequel on l'a engagé jusqu'à présent.

De quoi s'agissait-il ?

Il s'agissait avant tout — telle a été la volonté de votre majorité et tel est le mérite de votre gouvernement — de préparer notre pays à une échéance qui est maintenant proche : notre entrée dans le Marché commun, c'est-à-dire la concurrence à laquelle nos industries, notre agriculture, notre économie seront soumises dans les mois qui viennent.

En conséquence, me semble-t-il, une seule question doit être posée et une seule réponse doit lui être donnée : les ordonnances qui ont été publiées, la politique qui a été et qui est menée préparent-elles notre pays à l'entrée dans le Marché commun ou risquent-elles de rendre celle-ci plus difficile ?

Laisant à certains de mes collègues plus compétents que moi le soin d'entrer dans le détail, j'examinerai brièvement la philosophie de votre action.

Je disais que notre premier impératif était de nous préparer aux échéances économiques. On peut très bien, comme on l'a fait dans la motion de censure, mêler les problèmes politiques et économiques — d'ailleurs, rien n'est séparable et l'économie dépend de la politique — mais il faut d'abord se demander si les buts recherchés ont été atteints.

Voyons ce qu'il en est pour notre industrie.

La motion de censure « constate l'incapacité du Gouvernement à promouvoir une véritable politique d'expansion économique ». C'est un peu court et c'est un peu obscur !

Si l'on examine les ordonnances et si l'on observe la politique qui a été menée depuis quelques mois, depuis quelques années même, on s'aperçoit au contraire que tout l'effort accompli dans ce domaine a eu et a toujours pour objet de mettre les entreprises françaises en mesure d'affronter victorieusement la concurrence internationale. Et cela signifie non seulement favoriser l'expansion économique, mais améliorer la productivité, améliorer l'organisation de la production, favoriser les concentrations, lesquelles, que cela plaise ou non, sont nécessaires dans une économie qui va connaître un marché plus important. Cela veut dire aussi ne pas accroître les charges de ces entreprises outre mesure, d'une façon désordonnée et dans des proportions telles que, finalement, les efforts faits dans le domaine économique se trouveraient compensés par des sacrifices excessifs dans d'autres secteurs.

En parcourant la liste des signataires de cette motion de censure, on peut se demander si M. Waldeck Rochet et M. Billères ont à l'esprit les mêmes perspectives. M. Ballanger vient de nous proposer toute une série de nationalisations, importantes

et larges, vraisemblablement dans un souci d'expansion économique. J'ignore si M. Billères a renoncé à ses opinions passées. En tout cas, il serait intéressant de savoir si c'est M. Waldeck Rochet qui a renoncé aux nationalisations — il ne semble pas — ou si M. Billères a renoncé à la libre entreprise.

M. Parfait Jans. C'est un problème que nous réglerons nous-mêmes.

M. André Fanton. Il est facile, en une seule phrase, de prétendre que le Gouvernement est incapable de promouvoir une véritable politique d'expansion économique. Mais, après l'audition des orateurs qui ont défendu la motion de censure, et si l'on considère leurs propos différents recouvrant la même phrase, on peut légitimement s'inquiéter quant aux perspectives qui nous seraient offertes si ceux qui se disent de la gauche unie et prêts à assumer les responsabilités du pouvoir se trouvaient demain à la tête de la nation.

M. Ballanger, quant à lui, n'a nullement renoncé à sa politique économique, il n'a renoncé en aucune façon à nationaliser un certain nombre d'entreprises. Peut-être est-ce pour lui une formule. Ce qu'il faudrait savoir, c'est si les membres de la fédération de la gauche sont bien d'accord avec lui. Je suis convaincu que leurs électeurs aimeraient être renseignés à cet égard. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

La motion de censure condamne l'action du Gouvernement et ses auteurs ont l'espoir — mais l'ont-ils vraiment ? — d'obtenir la chute du Gouvernement. Disons qu'en définitive ils ont l'espoir lointain d'accéder aux responsabilités.

Il est légitime que les parlementaires qui sont appelés à se prononcer sur cette motion se demandent, dans l'hypothèse où elle serait adoptée, quelle serait demain l'attitude des censeurs et de ceux qui les soutiennent. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

Mais la possibilité, pour notre économie, d'affronter la concurrence concerne non seulement notre industrie mais aussi notre agriculture. Je n'en parlerai pas longuement, plusieurs de mes collègues devant traiter ce problème. Je rappelle simplement que, dans la motion de censure, on reproche au Gouvernement de n'avoir pas « établi une politique juste et efficace pour sauver l'agriculture française du marasme ». A ce propos, j'ouvre une parenthèse. Il y a quelques années et récemment encore, on affirmait que le véritable problème pour l'agriculture française consistait en premier lieu à entrer dans le Marché commun et que tout serait réglé par surcroît.

On s'aperçoit aujourd'hui que tout n'est pas réglé par surcroît et que l'entrée dans le Marché commun — pour laquelle le Gouvernement français a consenti tant d'efforts qui lui ont valu tant de critiques — ne suffit pas à mettre notre agriculture à la portée de cette concurrence européenne qui se concrétisera dans quelque temps.

Des prix plus élevés, il les faut ! Des marchés plus larges, nous les aurons ! Mais marchés plus larges, cela veut dire aussi concurrence plus grande, et prix plus élevés cela signifie également concurrence plus difficile.

Quant à l'expression « une politique juste et efficace », signifie-t-elle seulement qu'il faut augmenter les prix des produits agricoles alors que, dans le même temps, et dans les villes notamment, on affirmera hautement la nécessité de diminuer les prix des produits alimentaires qui sont issus de ces produits agricoles ?

Par quels moyens peut-on mener une telle politique ? C'est une question que nous devons nous poser.

C'est aussi pour affronter les échéances économiques qu'une remise en ordre de certains secteurs s'imposait et s'impose toujours. Il s'agit de fournir un effort constant que, sur de nombreux bancs de cette Assemblée, on a exigé du Gouvernement. Combien de fois n'avons-nous pas entendu certains de nos collègues demander que les subventions soient remplacées par un calcul plus exact des prix de revient et que les utilisateurs des services publics les paient.

Le Gouvernement a consenti et consent des efforts. Si certains les considèrent comme secondaires et dépassés, c'est vraiment qu'ils ont oublié le passé.

Selon la motion de censure, le Gouvernement « a démantelé la sécurité sociale ». C'est là un slogan qu'on a lancé il y a quelques mois, et il semble qu'on l'ait gardé pour la commodité de la chose ; car je ne crois pas qu'on puisse affirmer sérieusement que le Gouvernement a démantelé la sécurité sociale.

Si les censeurs appellent démantèlement de la sécurité sociale la réorganisation de celle-ci sur des bases adaptées à notre temps, s'ils appellent démantèlement de la sécurité sociale une remise en ordre financière, s'ils appellent démantèlement de la sécurité

sociale un nouvel équilibre des charges plus normal et légitime, alors nous pouvons peut-être, nous aussi, nous inquiéter de ce qui se passerait si une politique dont on prétend qu'elle tournerait le dos à celle-ci était menée.

En effet, il faut bien voir les choses comme elles sont. Cette réforme de la sécurité sociale n'est pas faite simplement pour le plaisir de réformer ; elle est faite dans la perspective d'une politique nationale de santé, politique qui, selon la motion de censure, ne serait pas amorcée, alors que cette politique est fondamentalement conditionnée par la réforme de l'organisme qui préside en quelque sorte à son développement, à son amélioration, à son perfectionnement.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. André Fanton. En définitive, la motion de censure condamne l'action passée du Gouvernement. Elle est, dans son principe, légitime. Nous avons souvent reproché à l'opposition de ne pas aller jusqu'au bout dans ses attitudes politiques. Ce n'est donc pas aujourd'hui que je la blâmerai de déposer une motion de censure.

Mais les motivations de cette motion de censure me paraissent mauvaises car elles sont tournées vers le passé, alors que nous avons le devoir de nous tourner vers l'avenir.

Voter la motion de censure, c'est vouloir déclencher une crise ministérielle, je l'ai dit. Les auteurs de la motion se déclarent, dans les meetings — et peut-être moins ici qu'à l'extérieur — prêts à assumer demain les responsabilités du pouvoir. Mais le problème est le suivant : comment les assumer ? Avec qui et pour quoi faire ?

Depuis la période pré-électorale, chaque jour on nous parle d'un programme commun, et M. Ballanger vient encore d'y faire allusion. Mais où est-il, ce programme commun ? On nous l'annonce sans cesse mais personne n'en connaît les principes ni les détails.

Au moment où nous allons entrer dans le Marché commun, il serait intéressant de connaître la politique que suivraient les censeurs. Qui l'emporterait dans cette politique, de la fédération, qui affirme qu'en dehors de l'Europe communautaire il n'est pas de politique, ou du parti communiste, qui considère le Marché commun comme un instrument au service des monopoles et qui, de ce fait, en condamne la construction politique ?

Quelle politique mènerait-on dans le domaine européen, qui est si important pour l'avenir de notre économie ? La fédération et M. Guy Mollet l'emporteraient-ils, ou M. Waldeck Rochet et ses amis auraient-ils la supériorité ?

Quelle serait la place de la France dans le monde ? Serait-elle, comme le dit le parti communiste, dans le camp démocratique, c'est-à-dire avec l'Est, ou, comme le dit M. Guy Mollet, dans le camp atlantique ? Nous ne le savons pas ! Il n'est pourtant pas sans intérêt d'obtenir des éclaircissements sur ces points.

Nous voilà loin, direz-vous, de la motion de censure. En réalité nous sommes au cœur du débat et mon ami M. Terrenoire développera tout à l'heure chacun de ces points. Ce qu'il faut, c'est bien voir les choses en face. Dans le monde d'aujourd'hui, il n'est plus possible de distinguer la politique étrangère de la politique intérieure, la politique économique de la politique sociale. Des choix qui sont opérés dans certains domaines dépendent les choix qui doivent être faits et les décisions qui doivent être prises dans d'autres. Le progrès social ne peut durablement s'accomplir s'il n'existe pas de politique de développement économique et d'équilibre financier. L'expansion économique est inséparable d'une politique étrangère indépendante. On a pu dire que le XIX^e siècle avait été celui de la colonisation politique. Peut-on ignorer que le XX^e siècle est celui de la colonisation économique ?

Eh bien ! cette politique étrangère indépendante ne peut pas non plus exister si l'on ne poursuit pas en même temps la recherche permanente d'une politique de paix. Tous les hommes affirment vouloir la paix ; peu nombreux, en définitive, sont les hommes d'Etat qui acceptent les conséquences de cette volonté. D'ailleurs, dans ce domaine, peu de Français, semble-t-il, contestent l'effort et la volonté du Gouvernement et du Président de la République.

Si personne n'accepte — au moins publiquement — de renoncer à l'indépendance, trop nombreux sont ceux qui s'accrochent en fait des délices et des facilités de la soumission. Renoncer à l'indépendance politique signifie, à terme, renoncer à l'indépendance économique. Sans indépendance économique il n'est point de progrès social.

Tel est le sens de la politique de la majorité. Tels sont les engagements qu'elle a pris devant le pays il y a seulement six mois. Tout à l'heure, on nous disait que la majorité du pays n'était plus avec le Gouvernement, que nous n'avions plus le soutien de la majorité du peuple français.

Nous allons voir ! Ceux qui veulent prendre cette responsabilité peuvent facilement le faire aujourd'hui, puisque, chacun le sait, le vote de la motion de censure signifie la crise ministérielle, et la crise ministérielle signifie la dissolution.

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. Chiche !

M. André Fanton. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de la provoquer. Nous avons été élus sur les objectifs que je viens d'énumérer : maintien de la paix, politique d'indépendance, politique de progrès ; objectifs ambitieux, difficiles, mais exaltants. Il appartient maintenant à l'Assemblée nationale de faire son choix.

Je désire, en terminant, m'adresser à ceux de nos collègues qui n'ont pas été élus sur ces objectifs, qui n'appartiennent pas à la majorité j'allais dire constitutionnelle. Je leur dis : Vous n'êtes pas, non plus des inconditionnels de l'opposition. Or croyez-vous vraiment que la fin du régime actuel, à laquelle aspirent les hommes de la gauche dite unie, pourrait résoudre magiquement tous les problèmes ? Ne croyez-vous pas qu'au contraire, en prenant cette direction, on irait vers des difficultés grandissantes ? Ne pensez-vous pas qu'à la veille d'échéances difficiles pour la France il est nécessaire que tous nous nous unissions, non pas derrière le Gouvernement, mais pour mener une politique qui nous permette d'être jugés ?

En définitive, de quoi s'agit-il ? J'admire les censeurs de la fédération qui considèrent qu'au bout de six mois une politique peut être jugée...

Plusieurs députés de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. Non ! depuis neuf ans !

M. André Fanton. J'admire les fédérés, membres du parti socialiste, qui, dans le temps où M. Wilson, accablé par l'impopularité, menant une politique qui semble difficilement acceptée par les Anglais, continue à considérer, avec raison d'ailleurs, qu'on ne doit pas juger sa politique sur six mois ou sur deux ans, comme on le disait tout à l'heure, mais sur une législature... *(Interruptions sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. Fernand Darchicourt. Il y a bientôt dix ans que vous êtes au pouvoir !

M. le président. Messieurs, je vous prie de vous taire et d'écouter l'orateur.

M. André Fanton. A partir du moment où les électeurs se sont prononcés sur une politique en envoyant à l'Assemblée nationale une majorité renouvelée, ce qui compte, c'est l'action accomplie depuis ces élections, parce que les électeurs nous ont déjà jugés, les uns et les autres, sur la politique de la période précédente. *(Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. Georges Spénale. C'est pourquoi vous êtes minoritaires dans l'hexagone !

M. André Fanton. Monsieur Spénale, venant de vous qui avez exercé des fonctions outre-mer, ces propos m'étonnent !

Nous avons donc été élus pour soutenir la politique que nous avons définie devant les électeurs. Le problème est maintenant de savoir si nous allons pouvoir la mener pendant un temps suffisant pour que ces derniers puissent juger du résultat.

La démocratie, c'est d'abord permettre à la majorité et au gouvernement en place de faire ses preuves. Il appartient à l'opposition de marquer, au fur et à mesure, son désaccord. C'est ce que vous faites aujourd'hui et c'est votre droit le plus strict. Mais il appartient aussi aux hommes qui n'ont pas prêté de serment d'allégeance avant les élections, aux hommes qui ne sont pas toujours inconditionnellement inféodés à un parti *(Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants)* de se prononcer en toute liberté.

On sait aujourd'hui quels sont les risques. La gauche dite unie se félicite du résultat des élections cantonales. M. Ballanger a peut-être des raisons de le faire ; je ne suis pas sûr que les amis de M. Guy Mollet en aient autant ! *(Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

Ce qui compte aujourd'hui, c'est l'avenir de notre démocratie, c'est de savoir si la majorité et ceux qui voudront bien l'y aider pourront poursuivre leur action en sorte que, dans quelques

années, on puisse juger des fruits de leurs efforts. C'est à ce moment-là que la confrontation devant le pays aura un sens :

Aujourd'hui, mesdames, messieurs, permettez-moi de vous le dire, tout jugement est prématuré, quoique nous puissions penser que, par ses prémices, l'action que nous entreprenons — les ordonnances le montrent — portera demain ses fruits. Voilà pourquoi je suis persuadé que la majorité de cette Assemblée se refusera à s'associer aux censeurs. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Doize. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Pierre Doize. Mesdames, messieurs, les quatre ordonnances concernant la sécurité sociale, publiées en pleine période de vacances, le 27 août dernier, mettent en évidence que le véritable objectif des pleins pouvoirs demandés par le Gouvernement était l'attaque en règle contre l'une des plus grandes conquêtes des travailleurs : la sécurité sociale.

La nocivité de ces ordonnances, inspirées d'ailleurs par le Conseil national du patronat français, apparaît à la seule lecture de leurs textes.

Permettez-moi de faire quelques constatations essentielles.

Tout d'abord, en décidant l'éclatement de la caisse nationale actuelle en trois organismes, la première ordonnance démantèle la sécurité sociale. En donnant aux ministres des affaires sociales et à celui de l'économie et des finances, représentés auprès de chacune de ces caisses, pouvoir de s'opposer à l'exécution des décisions du conseil d'administration — article 64 de l'ordonnance — on opère la mainmise de l'Etat sur la gestion des caisses.

Deuxièmement, le principe rigoureux de l'équilibre financier posé pour chaque régime et pour toutes les caisses comporte, pour l'avenir, de graves dangers. Il permet au Gouvernement, dans le secteur de l'assurance maladie, tacitement visé, de prendre de nouvelles décisions de réduction des prestations et d'augmentation des cotisations et de peser sur les caisses locales pour imposer des mesures du même ordre en cas de déséquilibre. L'article 22 de l'ordonnance confère à la caisse nationale de l'assurance maladie, le pouvoir de se substituer au conseil d'administration des caisses primaires en cas de carence.

Troisièmement, la suppression des élections des représentants des salariés aux conseils d'administration constitue une atteinte intolérable à la gestion démocratique des caisses. En accordant un privilège exorbitant à la représentation patronale, elle retire en fait la gestion de la sécurité sociale des mains des travailleurs. Par ailleurs, la répartition des sièges entre les organisations syndicales est absolument arbitraire. La Confédération générale du travail qui a obtenu 50 p. 100 des voix aux dernières élections se voit attribuer seulement le tiers des sièges de la représentation des assurés.

Quatrièmement, la création de l'agence centrale, contrôlée directement par le Gouvernement et les commentateurs qui accompagnent le texte, portent en germe la suppression du conseil supérieur de la sécurité sociale et de la commission supérieure des allocations familiales.

Cinquièmement, la cotisation perçue par les compagnies d'assurances, en sus des primes d'assurances des automobiles et vélomoteurs, etc., représente à la fois une charge supplémentaire pour les assurés sociaux et une source nouvelle de profits pour les dites compagnies.

Sixièmement, une grave atteinte est portée aux libertés mutualistes. Jusqu'ici, en application du code de la mutualité, les mutuelles étaient seules habilitées à fixer le montant de leurs remboursements. Dorénavant, elles ne pourront en aucun cas couvrir la totalité de la part des frais laissés à la charge de l'assuré. La suppression du tiers payant risque d'avoir de très graves conséquences pour les travailleurs dont le budget familial ne permet pas de faire l'avance des dépenses de soins et surtout de médicaments.

Septièmement, l'article 2 de l'ordonnance, n° 67-708 réduit d'un an à six mois la durée pendant laquelle les prestations familiales peuvent être versées au-delà de l'âge de l'obligation scolaire. L'article 5 de la même ordonnance supprime l'allocation de salaire unique aux jeunes ménages sans enfant et cette suppression entraîne celle de l'allocation de la mère au foyer pour les jeunes ménages d'exploitants agricoles. En outre, cette même ordonnance apporte ou prépare deux autres modifications de la législation actuelle.

Enfin il faut bien noter que, si ces ordonnances-cadres contiennent déjà des dispositions rétrogrades intolérables, elles permettent encore au Gouvernement d'aggraver ultérieurement par décret les atteintes portées au régime de sécurité sociale.

Les textes déjà parus ou en préparation et qui visent les conditions d'application des ordonnances, prévoient :

La réduction de 80 à 70 p. 100 du taux de remboursement des frais médicaux et dentaires ;

La fixation d'un ticket modérateur d'ordre public qui laissera à la charge des assurés mutualistes au moins 5 p. 100 des dépenses ;

La limitation à 80 p. 100 du remboursement des frais d'hospitalisation jusqu'ici couverts à 100 p. 100 ;

L'augmentation des cotisations sur les salaires. A ce sujet, la cotisation de 6 p. 100 sera portée à 6,5 p. 100 et celle des fonctionnaires passera vraisemblablement de 2,5 p. 100 à 3 p. 100.

Une cotisation supplémentaire de 3 p. 100 frappera les rémunérations dépassant le plafond de 1.140 francs mensuels, qui constituait jusqu'ici la limite de l'assiette des retenues. C'est un déplafonnement qui frappera tous les cadres. Le raisonnement gouvernemental, assorti d'un savant couplet sur la solidarité, tente de jeter la confusion parmi les autres travailleurs. Ce déplafonnement ouvre la porte à une modification des taux de cotisation, lesquels pourraient varier en fonction des ressources, et il tend à substituer ainsi à la notion de droit social celle de rentabilité.

A ce sujet, notre position est nette. Les modifications de gestion de la sécurité sociale ne doivent porter atteinte ni à son caractère démocratique, ni au pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, ni à celui des cadres. C'est pourquoi le déplafonnement est une discrimination inacceptable que nous refusons de cautionner.

Mesdames, messieurs, toutes les mesures qui ont été édictées par le Gouvernement par voie d'ordonnances et qui frappent la sécurité sociale ont un objectif immédiat : prélever 300 milliards d'anciens francs sur le budget des travailleurs. Or ces 300 milliards seront payés par 34 millions d'ayants droit, ce qui causera un préjudice annuel moyen de 35.000 à 45.000 anciens francs pour une famille de quatre personnes.

Voilà donc la façon dont le Gouvernement entend résorber le prétendu déficit de la sécurité sociale, en faisant silence sur deux faits essentiels.

D'abord, il passe sous silence le fait que les difficultés financières de la sécurité sociale sont dues, comme on l'a rappelé à cette tribune, aux charges que laisse peser sur elle le Gouvernement. Le montant de ces charges indues est estimé par la Cour des comptes à 400 milliards d'anciens francs et le Gouvernement ne compte pas s'arrêter en si bon chemin puisque, dans le budget des anciens combattants pour 1968, il supprime le chapitre 46-23, celui des prestations familiales rattachées aux pensions d'invalidité. Le crédit de 7.690 millions d'anciens francs correspondant sera désormais supporté par la caisse nationale d'allocations familiales.

Ensuite, il passe sous silence le fait que les sommes dues par le patronat à la sécurité sociale s'élèvent à plus de 200 milliards d'anciens francs. Ce fait scandaleux vient d'être confirmé avec éclat par la Cour des comptes. Il prend un relief particulier au moment où le Gouvernement fait entrer en force les représentants du Conseil national du patronat français dans les conseils d'administration.

Mais le Gouvernement ne tire pas, bien entendu, les mêmes conclusions que nous quant aux difficultés financières de la sécurité sociale. Augmentation de la consommation médicale, augmentation des dépenses, tels sont les deux arguments principaux avancés par lui pour expliquer ces difficultés. Autrement dit, lorsque les médecins ou les assurés sociaux eux-mêmes constatent que les Français se soignent mieux, MM. Pompidou et Jeanneney en déduisent qu'ils se soignent trop !

En réalité, la croissance nationale est fonction de la croissance de la santé collective et individuelle. Vouloir diminuer la consommation médicale est un non-sens qui va à l'encontre du développement de la nation.

Pourquoi voulez-vous démanteler la sécurité sociale ? Lui reprochez-vous de s'être substituée à la carence gouvernementale en matière de santé publique et de prendre à son compte le financement à 40 p. 100 des équipements hospitaliers ?

Le régime général de sécurité sociale a financé pendant des années, vous le savez, un effort colossal de prévention des fléaux sociaux. On lui doit la diminution spectaculaire de la mortalité infantile ; le développement de la protection de la mère et de l'enfant ; la victoire sur la tuberculose avec la création d'établissements de soins et l'institution de la longue maladie. On lui doit aussi la création de nombreux établissements prototypes de rééducation professionnelle, de centres de chirurgie cardiaque, les colonies sanitaires, les cures thermales pour les assurés sociaux, les centres pour l'enfance inadaptée. La sécurité sociale a lancé la chirurgie des « enfants

bleus » ; elle a subventionné le lancement des antibiotiques ; elle soutient ardemment la recherche contre le cancer ; elle anime la prophylaxie dentaire infantile.

Tous ces efforts ont contribué à économiser des vies, à rétablir des santés, donc à mettre en activité productive des milliers de travailleurs. Calculera-t-on jamais l'apport financier ainsi donné à l'économie nationale ? Tous ces efforts ont été prodigués à l'initiative et sous l'impulsion des conseils élus, dont la gestion efficace et dynamique n'a jamais pu être égalée et ne sera jamais égalée par des services étatiques et patronaux animés nécessairement par des sentiments et des objectifs forcément différents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Vous voulez, messieurs les ministres, arracher la gestion de la sécurité sociale à la classe ouvrière, mais, comme vous le constatez, cela ne va pas tout seul.

Le Gouvernement commence d'ailleurs à mesurer la vanité de son entreprise et le conseil des ministres vient de tirer quelques conclusions amères en analysant le résultat des élections cantonales. Le Gouvernement doit prendre conscience du puissant mouvement de protestation qui se développe dans le pays et qu'anime ce double mot d'ordre : abrogation des ordonnances contre la sécurité sociale ; faire supporter au patronat et au budget de l'Etat l'accroissement inéluctable des dépenses de santé.

Mesdames, messieurs, pour l'aboutissement de ces grandes nécessités nationales, les députés communistes ne ménageront pas leurs efforts. Ils défendront la sécurité sociale jusqu'au triomphe des revendications des assurés sociaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Terrenoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. Louis Terrenoire. A mon tour, mesdames, messieurs, je vais formuler une hypothèse qui sera dans la logique de ce débat et qui d'ailleurs ne saurait être désagréable à l'opposition.

Supposons que la motion de censure recueille le nombre de voix fatidique, que l'article 50 de la Constitution soit mis en jeu, que la dissolution soit prononcée, que de nouvelles élections ouvrent les voies du pouvoir aux co-auteurs de la motion de censure.

M. Guy Ducoloné. Cela irait mieux pour la France.

M. Christian de la Malène. C'est à voir !

M. Louis Terrenoire. Quel serait votre programme, messieurs de l'opposition ? Après mon ami André Fanton, je pose cette question et je m'inquiète surtout de savoir quelle pourrait être votre politique extérieure.

En vérité, l'hypothèse que j'évoque n'est pas sérieusement retenue par ceux-là mêmes qui font comme si elle était plausible puisque, à ma connaissance — et je doute que quelqu'un soit mieux informé — le fameux programme commun n'a pas encore vu le jour. Et ce n'est pas le texte purement négatif de la motion qui peut nous en laisser percer le mystère. En fait, il s'agit uniquement d'un antiprogramme tout comme il y a une antimatière et des antimémoires. (*Sourires.*)

La motion ne vise que les problèmes intérieurs et surtout la politique économique et sociale. Au dernier moment, on y a ajouté un paragraphe intéressant l'agriculture pour tenir compte d'une actualité qui, au demeurant, ne préoccupe pas seulement l'opposition.

Mais dans l'hypothèse, qui ne peut pas être absurde qu'à nos propres yeux, où la minorité deviendrait majorité, il lui faudrait bien, à cette majorité, définir une politique extérieure. Or nous n'en découvrirons pas la moindre trace dans la motion de censure qui, pourtant, ne brille guère par sa concision.

J'ai écouté attentivement et de bout en bout l'exposé de M. Mitterrand. A cet égard, son silence a été total — ce qui est étonnant en raison des légitimes ambitions que notre collègue peut nourrir — hormis un singulier couplet sur l'Europe, plaqué artificiellement sur son propos, comme s'il entendait rassurer une fraction des troupes qu'il entraîne, la fraction la moins nombreuse, la moins agissante, et aussi la moins gagnante, si l'on en juge d'après les résultats de certaines consultations populaires.

Qu'on le veuille ou non, en dépit des silences que nous avons constatés, c'est toute la politique du Gouvernement qui est aujourd'hui en cause, y compris les positions prises à l'égard des problèmes internationaux. Et cela d'autant plus que la politique que je qualifierai de politique d'indépendance active qui caractérise notre action diplomatique n'est possible qu'en raison, par exemple, de certaines rigueurs financières.

Si nous sombrions à nouveau dans l'inflation, si nous reprenions la quête incessante des crédits extérieurs, si nous revenions à l'endettement croissant — comme c'était le cas il y a quelques années — croyez-vous que nous disposerions de la même liberté pour définir nos positions dans le monde ? Aurions-nous pu, par exemple, nous libérer des mécanismes dangereux de l'O. T. A. N. par une décision qui fit d'ailleurs l'objet, voilà dix-huit mois, d'une motion de censure dont nous n'avons pas perdu le souvenir ? Or si, sur cette affaire capitale, les jugements ne sont plus tout à fait les mêmes, ce n'est certes pas du côté de la majorité !

En un mot comme en cent, la politique extérieure de la France est partie d'un tout. Elle est liée, notamment, à la santé de nos finances et à la solidarité de notre monnaie.

A contrario, regardez ce qui se passe chez nos amis britanniques où le gouvernement socialiste, quoi qu'il en ait, est incapable de condamner à la tribune des Nations Unies les bombardements américains sur le Nord-Vietnam, parce que la livre sterling ne se maintient que grâce à ses tuteurs de Wall Street et parce que la force de dissuasion anglaise dépend bien davantage du Pentagone que de l'honorable M. Wilson.

M. Christian de la Malène. Très bien !

M. Louis Terrenoire. Nonobstant le silence de la motion de censure, j'évoquerai la position internationale de la France.

Les problèmes qui s'y rattachent, présents ou à venir, sont nombreux et leur examen m'obligerait à prolonger exagérément mon propos ; aussi n'en retiendrai-je que deux, de loin les plus graves, puisque des hommes ont sacrifié ou sacrifient encore leur vie là où il y a eu et là où il y a encore la guerre, là où des menaces de conflit demeurent suspendues, c'est-à-dire au Vietnam et au Moyen-Orient.

N'en pas parler, au moins brièvement, dans ce débat, ne serait-ce pas surprenant, choquant et même scandaleux ? Ces deux crises très graves, dont l'une dure depuis si longtemps et devient si dramatique et dont l'autre a marqué le début de l'été, n'ont, en effet, cessé d'inquiéter les esprits et l'opinion nationale et internationale pendant l'intersession.

Pour le Vietnam, jamais la position de notre pays n'a été mieux définie que dans un certain discours de Phnom-Penh. Relisez les critiques, voire les indignations qu'il souleva quand il fut prononcé et voyez ce qui se dit et s'écrit aujourd'hui. De toutes parts, des voix s'élèvent de plus en plus nombreuses pour réclamer l'arrêt des bombardements — sans quoi aucune ouverture de paix ne sera possible, chacun en est maintenant persuadé — et pour calculer avec effroi les risques immenses d'une poursuite de l'escalade.

Ces voix de plus en plus nombreuses, ce sont des voix amies des Etats-Unis, des voix du monde libre. N'est-ce pas le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, l'honorable M. Luns, pro-américain s'il en est un, qui a dû, mandaté par son parlement, réclamer la cessation inconditionnelle des raids aériens sur le Vietnam du Nord ?

Des voix américaines, qui contestaient naguère le bien-fondé et la clairovoyance des avertissements du Président de la République française, reprennent à l'envi des thèmes que nous connaissons bien. Ce sont des membres du congrès parmi les plus éminents, ce sont des militaires qui interviennent, tel le général James Gavin, héros de la dernière guerre et ancien ambassadeur à Paris, qui demande aussi l'arrêt des bombardements mais aussi le retrait des forces de son pays.

« Non seulement, disait-il la semaine dernière, nous détruisons le peuple vietnamien, mais nous nous détruisons nous-mêmes par ce que nous faisons là-bas... ».

La guerre menée par les Américains au Vietnam a déjà fait plus de 100.000 victimes, rien que dans leurs rangs. Nous déplorons ces sacrifices de même que nous nous élevons contre les innombrables pertes et souffrances infligées aux populations du Vietnam. Nous souffrons d'autant plus de la poursuite de cette guerre injuste que nous n'oublions pas d'autres sacrifices consentis par les Américains à deux reprises pour des causes justes et que nous sommes profondément attachés à l'amitié de ce peuple généreux et libre, assez libre pour autoriser en ce moment même, sur son territoire, la diffusion d'un film français contre la guerre du Vietnam.

Mais, sauf contradiction douloureuse, on ne peut pas à la fois défendre la liberté chez soi et agir ailleurs selon la loi du plus fort — Dieu sait avec quels moyens — contre le plus faible.

On n'a pas le droit de mettre en péril la paix du monde avec une telle obstination quand l'univers tout entier peu

à peu vous donne tort au point que le mot d'isolement que des Français osaient prononcer naguère — avec quelle légèreté ! — au sujet de la politique française, est désormais imprimé à propos de la première puissance de la planète. C'est infiniment regrettable pour elle, pour ses amis de toujours dont nous sommes, pour l'ensemble des nations.

Il serait également très regrettable que l'Etat et le peuple d'Israël ne parviennent pas à dominer leur victoire, à restituer les gages que celle-ci leur a fournis, et qu'ils continuent à perpétuer ainsi, dans cette région du globe, un foyer de haines inexpiables et des désirs brûlants de revanche qui rallumeraient tôt ou tard, la guerre dont rien ne dit qu'Israël ne sortirait pas, à son tour, accablé comme il a lui-même accablé ses ennemis.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Israël ne refuse pas la négociation !

M. Louis Terrenoire. Critiquée, à droite comme à gauche, toujours par les mêmes, critiquée sur le moment, la position de la France paraîtra de plus en plus naturelle en cette affaire. Il en sera ainsi parce que la France est fidèle à trois principes intangibles.

Premier principe, nous estimons que la guerre non seulement est « hors-la-loi » mais qu'elle n'arrange rien et il suffit de considérer la situation qui est résultée de la guerre de six jours pour en être persuadé. La guerre n'arrange rien ! C'est l'avertissement qui fut donné, dans les dernières minutes qui précéderent l'ouverture des hostilités, aux Israéliens par le général de Gaulle. Franchement, qui avait raison ? Ecoutez le plus modéré des dirigeants des pays arabes, le roi Hussein, déclarer : « Tant qu'Israël ne se retirera pas au-delà des limites d'armistice, tant qu'il exprimera des prétentions inadmissibles sur les territoires arabes, aucune paix durable ne pourra être établie dans le Proche-Orient. »

Certes, Israël était en proie à des menaces qui expliquent, mais ne justifient pas, l'erreur qui a consisté à ouvrir le feu. Israël a passé outre. Aujourd'hui, la guerre s'est simplement mise en veilleuse, la tension est plus grande encore et aucun problème n'est résolu. L'existence de l'Etat d'Israël, à laquelle nous tenons autant que d'autres, risque, à long terme, de déjà indiquer, d'être plus menacée encore.

Deuxième principe, nous condamnons les annexions par la force. Est-il besoin d'insister, quand on sait que la France, en un siècle, n'a cessé de s'élever contre ce que la violence permettait d'acquiescer, que, finalement, d'ailleurs, il fallait abandonner ? Ce principe, de toute évidence est solidement ancré au cœur de tous les Français.

Troisième principe enfin, nous sommes opposés à la division du monde en deux hégémonies, en deux blocs militaires. Or nous les avons vu ressurgir immédiatement, voire spontanément, lors de la guerre de six jours.

C'eût été une faute grave que de céder alors à la passion, aux inclinations sentimentales, à l'admiration pour un vaillant peuple et de remettre en cause notre politique d'équilibre, d'engagement au seul service de la paix. D'où la proposition française d'un règlement facilité et cautionné par l'accord des quatre Grands.

L'impasse étant totale, je ne conçois pas qu'il puisse y avoir une autre politique.

Le Gouvernement français s'est vu reprocher par certains l'embargo sur les armes, mais les Etats-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne n'observent-ils pas pratiquement la même attitude, ce qui démontre d'ailleurs leur accord préalable quant à l'existence et à la sécurité de l'Etat d'Israël, quant à l'établissement au Proche-Orient d'une situation qui ne conduise pas sans cesse à la guerre ?

Cet accord tacite sur la non livraison d'armes est de bon augure et pourrait préfigurer une entente entre quatre Grands. Je m'étonne donc que la politique française au Moyen-Orient ait été aussi sévèrement condamnée qu'elle l'a été, vendredi dernier devant la presse diplomatique, par M. Mendès-France, qui, après avoir déclaré catégoriquement qu'il n'approuvait pas la politique du général de Gaulle dans le conflit israélo-arabe, a ajouté, selon le journal *Le Monde* :

« S'il peut y avoir un dialogue entre Israël et les Etats arabes, tout doit être fait pour que ce dialogue soit possible à l'avenir et que rien ne soit imposé du dehors. »

Mais nous avons vu que les Etats arabes se refusent et se refuseront toujours à ces contacts directs.

J'ai dit que j'étais très surpris par ces propos de M. Mendès-France. En effet, il y a onze ans, dans les jours qui précéderent le coup-fourré de l'expédition de Suez, notre collègue s'exprima tout autrement — sans pour autant réussir à détourner M. Guy

Mollet de son projet — et dans des termes que nous rapporte quelqu'un qui ne saurait être suspect à la gauche puisqu'il s'agit de M. Joseph Barsalou.

Dans son livre sur la IV^e République, M. Barsalou relate l'entretien. Lorsque M. Mendès-France exprime son inquiétude, M. Guy Mollet lui demande : « Que proposez-vous ? » Et M. Mendès-France répond : « Une réunion des Quatre Grands ».

« Alors, riposte M. Guy Mollet, ne comptez pas sur moi pour introduire les Russes au Moyen-Orient ».

Ils se sont bien passés de sa permission !

On me dira que, tout orthodoxe et objectif qu'il puisse être en la circonstance, M. Barsalou n'assistait pas à l'entretien. Mais, dans le même ouvrage, il cite une lettre publiée dans un journal de militants radicaux. *L'Observateur de l'Île-de-France*, dans laquelle M. Mendès-France reprenait exactement les termes de ses déclarations et affirmait « qu'une conférence à quatre était, à ses yeux, la meilleure des solutions ».

M. Mendès-France a le droit de changer d'opinion, en raison sans doute de circonstances relevant de la politique intérieure. De même, le parti communiste qui interpellait durement, il y a onze ans, M. Guy Mollet sur la même affaire, peut aujourd'hui rechercher avec le même cette nouvelle quadrature du cercle qui a nom programme commun.

En vérité, ces pailloides — je m'excuse du terme, mais c'est le seul qui convienne — ont à nos yeux un seul intérêt mais il est fort important. La gauche n'a réussi à s'unir que dans et par l'anti-gaullisme, mais le courant unitaire, dont on parle tant, ne déboucherait que sur une politique incohérente, singulièrement dans le domaine des relations internationales.

En revanche, nous constatons que les lignes directrices tracées par le général de Gaulle, inspirées par la logique et constamment suivies, ont une puissance d'aimantation telle que l'effet s'en exerce sur un nombre grandissant d'Etats, quel que soit leur régime intérieur. Un des derniers à proclamer son adhésion à cette politique a été le maréchal Tito. Comment s'en étonner quand on sait que la France ne travaille que pour la paix et que tous les peuples sont passionnément attachés à

la paix ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Grâce à la discipline dont ont fait preuve les orateurs, nous avons gagné un peu de temps. Nous pourrions donc ne reprendre nos travaux qu'à quinze heures trente cet après-midi et permettre ainsi aux groupes qui désirent se réunir de le faire moins précipitamment.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure, déposée par MM. Mitterrand, Waldeck Rochet, Guy Mollet, Robert Ballanger, Billères, Paul Laurent, Defferre, François Billoux, Allainmat, Léon Feix, Chauvel, Doize, Delelis, Carlier, Dreyfus-Schmidt, Marcel Guyot, Duffaut, Mancey, Paul Duraffour, Rigout, Robert Fabre, Robert Vizet, Dayan, Manceau, Cassagne, Poger, Montalat, Merle, Nègre, Tourné, Périllier, Musmeaux, Maroselli, Depietri, Picard, Ducoloné, Forest, Villa, Berthouin, Boucheny, Darras, Milhau, Denvers, Charles Privat, Le Foll, Desouches, Charles, Lagrange, Le Sénéchal, Marceau Laurent. (Application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures dix minutes.*)

Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

